

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 septembre 2023

DCM N° 23-09-28-23

Objet : Contrat de Ville - 2ème programmation.

La seconde programmation du Contrat de Ville intervient pour répondre aux besoins des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) tout au long de l'année. En effet, il est important de pouvoir verser des subventions aux associations à plusieurs moments.

L'effort consenti par la Ville de Metz permet aux associations de proposer à la population des QPV un panel d'actions basées sur les thématiques travaillées conjointement au moment du lancement des appels à projets.

En prenant en compte les événements récents qui ont frappé les QPV et les besoins des habitants, dix-huit projets ont été retenus pour treize associations selon les priorités détaillées ci-dessous :

- Des projets à destination des adolescents et jeunes adultes qui se déroulent en soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Les objectifs visent à renforcer leurs compétences psycho-sociales et leur autonomie, de mettre en avant des parcours réussis ainsi que de favoriser la proximité avec les services et les forces de l'ordre ;
- Des actions de soutien à la parentalité avec notamment une volonté « d'allers-vers » le public qui ne fréquente pas ou peu les structures ;
- Des actions visant à renforcer le lien social, l'estime de soi et l'ouverture culturelle des habitants ;
- Des actions pour renforcer l'apprentissage du Français Langue Etrangère. Des actions de lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique également sont également proposées afin de favoriser l'intégration de tous.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU le Protocole d'Engagements renforcés et réciproques prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2023,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 88 100 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville – 2ème programmation 2023 :

ACS AGORA

Stand Up 10 000 €

ANAAMO

Activités diverses 3 000 €

ATELIER 1791

RenaiSens 3 000 €

CASSIS

FamiLIée 5 000 €

CMSEA

Pôle Citoyen 4 000 €

Médiation animale 1 300 €

CO BELLECROIX

Séjour sportif dans les Vosges 8 000 €

GIP

Maison du FLE 35 000 €

INTEMPORELLE

Sorties de l'unité franco-allemande 1 500 €

MIXYTES

Ateliers numériques 1 500 €

MJC BOILEAU

Apprenons ensemble 400 €

Bien dans sa scolarité	750 €
Place à la culture	400 €
Socialisation pour toutes et tous	350 €

MOTRIS

Prétothèque	3 400 €
-------------	---------

PLANET AVENTURE ORGANISATION

Prox'Aventure	3 000 €
---------------	---------

LES QUARTIERS DU CŒUR

Création de contenus visuels	3 000 €
Talk et Masterclass	4 500 €

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE AGORA

Sigle de l'association : ACS Site web:

1.2 Numéro Siret: 330955899 00027

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

BP 52018

4, rue Théodore de Gargan

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : REIMERINGER

Prénom : Sophie

Fonction : Présidente

Code postal : 57050

Commune : METZ

Courriel: Courriel : direction@acs-agera.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GIGLIA

Prénom : Anne

Fonction : directrice

Téléphone : 0387885935

Courriel : direction@acs-agera.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
centre social	CAF	01/06/2018

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? oui

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

STAND UP

Objectifs

- Travailler les compétences artistiques avec des professionnels
- Permettre aux jeunes participants de travailler la confiance en soi et développer leurs aptitudes artistiques
- Acquérir des techniques et des astuces simples pour se sentir plus à l'aise en public et dans la vie de tous les jours
- Organiser en fin d'année scolaire un spectacle dans une salle de la ville de Metz pour faire découvrir le fruit de leur travail à leur famille et à leurs amis

Description

Le projet Stand'Up existe depuis trois ans au sein de l'Agora. La continuité de ce projet va nous permettre de pérenniser les ateliers mis en place en direction des jeunes et programmer des plateaux humoristiques à destination de tous les publics. La description du projet et la suivante :

Qui ? L'association ACS Agora souhaite reconduire le projet Stand-up pour l'année 2023. Ce projet concerne les jeunes du quartier Metz Patrotte âgés de 13 à 25 ans. Ces jeunes sont souvent issus de milieux défavorisés et n'ont pas la chance d'accéder à ce type d'activité. Pour autant, certains jeunes s'intéressent au stand-up et ont des potentiels pour y parvenir.

Quoi ? Ce projet est une façon d'aider les jeunes qui souhaitent s'exprimer sur scène et acquérir des compétences (développement d'une aisance) devant un public.

Nous souhaitons initier les jeunes au stand-up pour leur permettre de découvrir un autre univers qui est « le monde du spectacle » et l'envers du décor.

Quand ? Ce projet sera réalisé de janvier à décembre 2023 soit une année durant les périodes scolaires et hors temps scolaire. Durant les périodes scolaires, il s'agira de proposer des ateliers d'improvisation et hors temps scolaire des séances de découverte. ce projet a démarré en janvier en tenant compte d'un excédent financier pour palier jusqu'à la deuxième commission. Volontairement, le projet est déposé après son démarrage, car nous n'avons pas tous les éléments nous permettant de le déposer à la première

commission.

Où ? Ce projet se déroulera au sein de l'agora dans la salle de spectacles ou au bas des immeubles durant les manifestations organisées par l'ACS Agora.

Comment ? Le lieu : L'Agora

Pourquoi ? Nous souhaitons développer les animations au bas des immeubles à Metz Nord Patrotte et Chemin de la Moselle à destination des habitants. Les animations seront diverses et prendront différentes formes selon les périodes de l'année. Toutefois, le stand-up sera mis en place en dehors des murs de l'Agora pour faciliter l'approche auprès des jeunes qui ne fréquentent pas ou peu le centre social Agora. Ce projet est un moyen de nous faire connaître auprès des jeunes, et il sert également à construire une relation de confiance entre eux et les habitants.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans
Sexe : Femmes
Hommes

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

La Patrotte - Metz-Nord

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

3 intervenants extérieurs se relayeront durant les ateliers et 1 salarié du centre social sera présent.

La salle de spectacle sera utilisée pour les ateliers et les plateaux.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	3	0.5
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »	1	0.5

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de jeunes participants ;
- Nombre de filles ;
- Nombre de garçons ;
- Nombre de jeunes habitants au sein du territoire ;
- Nombre de séances réalisées ;
- Nombre de plateau

Indicateurs qualitatifs :

- Satisfaction des jeunes et des intervenants ;
- Evolution des jeunes et impacts dans leur vie quotidienne

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 25

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 300,00 €</u></p> <p>Prestations de services 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 300,00 €</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs</u></p> <p>Locations 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 0,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 28 188,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 28 188,00 €</p> <p>Publicité, publication 0,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 2 550,00 €</u></p> <p>Rémunération des personnels 1 988,00 €</p> <p>Charges sociales 562,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u></p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u></p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 024,00 €</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 024,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 21 879,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 000,00 €</p> <p>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 000,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 18 879,00 €</p> <p>METZ (57000) 18 879,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante</u></p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u></p> <p>Produits financiers 0,00 €</p>

<p>68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p>77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 7 135,00 € 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 7 135,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 870 - Bénévolat 0,00 € 871 - Prestations en nature 0,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 31 038,00 €</p>	<p>Total des ressources 31 038,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/qf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service Ville de Metz
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION DES NATURELS ET AMIS DE L'ANGOLA EN MOSELLE - ANAAMO

Sigle de l'association : ANAAMO Site web: www.anaamo.fr

1.2 Numéro Siret : 82287753600026

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 20/09/2016
Volume : 174 Folio : 084 Tribunal d'instance : de Metz

1.5 Adresse du siège social : 4 rue de Stoxey

Code postal : 57070 Commune : Metz

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MBONGO MATONDO Prénom : SEBASTIAO

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0629024526 Courriel : anaamoselle@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide alimentaire	PREF Région Grand-Est	13/09/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Banque Alimentaire de Moselle, Federation des Familles de France de Moselle, Centre Social de Bellecroix (KAİROS)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	13
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	167

5. Budget¹ de l'association

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1448
Achats matières et fournitures	5550	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation ²	22700
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8000		
Locations	7000		
Entretien et réparation	800		
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		REGION GRAND EST	9300
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1100	VILLE DE METZ	6100
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	7300
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	12610	75 - Autres produits de gestion courante	5812
		756. Cotisations	4381
		758. Dons manuels - Mécénat	1431
66 - Charges financières	800	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	29960	TOTAL DES PRODUITS	29960
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	7500	875 - Bénévolat	7500
TOTAL	37460	TOTAL	37460

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

ATELIER DE COUTURE ET RETOUCHE DE VETEMENTS

Objectifs :

Aider des personnes à l'insertion et intégration sociale pour être autonome.
Savoir et faire la retouche de vêtements avec la machine et en mains.
Le vivre ensemble

Description :

ce projet consiste d'apprendre les femmes et hommes à coudre avec la machine et à main, toujours dans le but de venir en aide aux familles en difficultés et les occupés.
Faire sortir des gens de chez-eux pour éviter l'isolement.
Créer des liens d'échanges multiculturels.
Savoir vivre ensemble avec la diversité.
Partager le savoir-faire de chacun(e).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les habitants du quartiers et des environs (hommes et femmes), 18 participants

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

.Ville de Metz quartier au siège de l'association 4 rue de Stoxey 57070 Metz

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

3 bénévoles qui donnent la formation;

Machine à coudre, tissus aiguilles, fils, mètre ruban ciseaux, livre de modèle, patron...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	3	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :
Date ou période de réalisation : du (le) 1/6/20 au 30/6/20**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Contrôle systématique, réunion avec des bénévoles et partenaires, contrôle de participants, contrôle périodique d'activités, satisfaction des bénévoles et participants, contrôle d'hygiène et de sécurité.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projetBudget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2401	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1445
Achats matières et fournitures	2071	73 - Concours publics	
Autres fournitures	330	74 - Subventions d'exploitation ²	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2670		
Locations	2340		
Entretien et réparation	264		
Assurance	66	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	429	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	66		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	363	Ville de Metz	4000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	240	75 - Autres produits de gestion courante	295
		756. Cotisations	295
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5740	TOTAL DES PRODUITS	5740

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	2475	875 - Bénévolat	2475
TOTAL	8215	TOTAL	8215

La subvention sollicitée de 4000 € , objet de la présente demande représente 69,7 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Aide alimentaire aux personnes et familles démunies	Préfet de Région Grand Est (DREETS)	13/09/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	19
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	167

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Ateliers de français LE, Illettrisme, Alphabétisation

Objectifs

Organiser des cours de français langue étrangère aux primo-arrivants, l'illettrisme et l'alphabétisation.

Apprendre à lire, écrire et parler la langue française afin de faciliter leurs intégrations à la vie socio-économique et professionnelle en France.

Description

L'action vise à apprendre aux primo-arrivants les bases de l'écriture et la langue française, insertion et intégration sociale des migrants accompagné à l'apprentissage de la lecture et l'écriture des adultes.

Lever les freins à l'emploi tel que les modalités de la maîtrise de langue.

Favoriser le bien-vivre ensemble dans la diversité. Encadrement et accompagnement à l'insertion en France dans un climat convivial à la vie professionnelle.

Lutter contre l'illettrisme et l'analphabetisme.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans

26/64 ans

65 ans et plus

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Bellecroix

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

4 Bénévoles formateurs, ordinateurs, video-projecteur, écran, livres FLE, kit d'illettrisme, imprimante,, cartouches d'encre, papiers, stylos, crayons, tables, chaises, tableau, marqueurs effaçable, appareil de son,

CD, DVD

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	0	
Adultes-Relais (AR)	0	
Postes Fonjep	0	
Autres emplois aidés	0	
Volontaires ou stagiaires indemnités	0	
Personnel mis à disposition "payante"	0	
Bénévoles	18	
Volontaires en service civique	0	
Personnel mis à disposition « gratuite »	0	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 04/09/2023 au 04/09/2024

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Assiduité (signature de livre de présence)
- Réunions avec les bénévoles, participants et les partenaires.
- Satisfaction des participants et les Bénévoles

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 166

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 1 694,00 € Prestations de services 0,00 € Achats matières et fournitures 1 000,00 € Autres fournitures 694,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
61 - Service extérieurs 843,00 € Locations 313,00 € Entretien et réparation 100,00 € Assurance 180,00 € Documentation 250,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification... 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 767,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires ... 0,00 € Publicité, publication 50,00 € Déplacements, Missions 580,00 € Services bancaires, autres 137,00 €	74 - Subventions d'exploitation 3 500,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 500,00 € 01-AIN-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 500,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 € Commune(s) 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) ... 0,00 €
63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération ... 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 €	
64 - Charges de personnel Rémunération des personnels 0,00 € Charges sociales 0,00 €	

Autres charges de personnel 0,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante 375,00 €	Autres établissements publics 0,00 €
Autres charges de gestion courante 375,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 179,00 €
66 - Charges financières	756.Cotisations 179,00 €
Charges financières 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
Charges exceptionnelles 0,00 €	76 - Produits financiers
68 - Dotation aux amortissements	Produits financiers 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	77 - Produits exceptionnels
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS) : Participation des salariés	Produits exceptionnels 0,00 €
Impôt sur les bénéficiaires (IS) ; Participation des salariés ..	78 - Reprises sur amortissements et provisions
0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées
Charges indirectes	sur des exercices antérieurs 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement ... 0,00 €	79 - Transfert de charges
Frais financiers 0,00 €	Transfert de charges 0,00 €
Autres charges indirectes 0,00 €	Ressources propres affectées au projet
Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature 0,00 €	870 - Bénévolat 0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature 0,00 €
0,00 €	875 - Dons en nature 0,00 €
862 - Prestations 0,00 €	
864 - Personnel bénévole 0,00 €	
Total des Charges 3 679,00 €	Total des ressources 3 679,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
---	--	--	---	---------

	été attribuée	de la subvention		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Banque Alimentaire de Moselle, Fédération des Familles de France de Moselle, Centre Social de Bellecroix (KAIROS).

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	13
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	167

5. Budget¹ de l'association

Année _____ ou exercice du _____ au _____

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1448
Achats matières et fournitures	5550	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation ²	22700
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8000		
Locations	7000		
Entretien et réparation	800		
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Région Grand Est	9300
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1100	Ville de Metz	6100
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	7300
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	12610	75 - Autres produits de gestion courante	5812
		756. Cotisations	4381
		758. Dons manuels - Mécénat	1431
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	800	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	29960	TOTAL DES PRODUITS	29960
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	7500	875 - Bénévolat	7500
TOTAL	37460	TOTAL	34460

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

JOURNEE INTERCULTURELLE ET DE GASTRONOMIE DU MONDE

Objectifs :

Favoriser le lien entre les habitants du quartier
Intégration, échange culturelle et savoir vivre ensemble dans la vivre la diversité
Faire participer les habitants aux activités socioculturelle pour meliorer l'image de quartier
Temps convivial
Cohésion sociale
Découvrir et gouter la gastronomie des autres

Description :

Animer le quartier et de montrer la diversité culturelle, favoriser de vivre ensemble dans la diversité, connaitre la culture et les goûts des autres (la gastronomie, faire sortir les gens de chez eux pour eviter l'isolement.
Cette activité sera animer par les groupes des jeunes (artistes musiciens) talenta cachés de quartier de Bellecroix.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Tout public sans distinction

Tranche d'âge: 7 à 65 ans et plus

Bénéficiaires: 150 personnes dans la salle ou plus à l'exterieur (place du marhé)

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Ville de Metz à Bellecroix au centre social

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les moyens humains sont les bénévoles, les habitants du quartier (hommes et femmes) et des artistes.

Moyens matériels: Appareil de son, chaises, tables, gobelets, casseroles, couverts jetables.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	13	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 10/9/20 au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Réunions avec des partenaires

Satisfaction des habitants, des Bénévoles et des partenaires

Taux de participation des habitants

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projetBudget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3760	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	520
Achats matières et fournitures	3240	73 - Concours publics	
Autres fournitures	520	74 - Subventions d'exploitation ²	4500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	530		
Locations	450		
Entretien et réparation	30		
Assurance	50	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	280	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	75		
Déplacements, missions	180	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	25	Ville de Metz	4500
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	800	75 - Autres produits de gestion courante	350
		756. Cotisations	350
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5370	TOTAL DES PRODUITS	5370

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	375	875 - Bénévolat	375
TOTAL	5745	TOTAL	5745

La subvention sollicitée de 4500 €, objet de la présente demande représente 83,8 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ATELIER 17.91

Sigle de l'association : Site web: <https://www.atelier1791.fr>

1.2 Numéro Siret: 890001951 00023

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 21/09/2020

Volume : 181

Folio : 184

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Madame Courson pour l'Atelier 17.91

12 rue rené cassin

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : COUTIN

Prénom : Elodie

Fonction : Présidente

Code postal : 57050

Commune : METZ

Portable : 06 70 66 34 97

Courriel: Courriel : direction@atelier1791.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ALBRECHT DELGADO

Prénom : Mégane

Fonction : Responsable administratif et financier

Téléphone : 0670663497

Courriel : contact@atelier1791.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	50
Nombre de volontaires	6
Nombre total de salariés	6
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	4
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	50

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

RenaisSens : Révélez votre potentiel caché

Objectifs

- Favoriser le bien-être : L'objectif principal du projet est d'améliorer le bien-être physique et mental des résidents des quartiers prioritaires de Metz. En offrant des ateliers de coiffure, barbier, d'esthétique et de soins bien-être, le projet vise à créer des moments de détente, de relaxation et de ressourcement pour les participants.
- Répondre à la demande croissante : Le projet a pour objectif de répondre à la demande croissante des habitants messins en matière de bien-être. En organisant une journée bien-être mensuelle dans tous les Quartiers Prioritaires de la Ville en partenariat avec les centres sociaux et associations locales, l'Atelier 17.91 souhaite offrir des opportunités continues de prendre soin de soi à un large public.
- Promouvoir l'accessibilité : Un objectif clé du projet est de rendre les activités de bien-être accessibles à tous, sans considération financière. En proposant ces ateliers gratuitement, l'association vise à garantir que chaque individu, indépendamment de ses moyens, puisse bénéficier des bienfaits du bien-être.
- Renforcer l'estime de soi : Le projet vise à renforcer l'estime de soi des participants en leur offrant des moments de valorisation personnelle. En recevant des soins et des attentions spéciales, les habitants pourront améliorer leur confiance en eux-mêmes, leur image de soi et leur bien-être global. De plus, en mettant en avant les bienfaits des soins et des pratiques de bien-être, l'Atelier 17.91 souhaite encourager les participants à adopter des habitudes saines et équilibrées pour leur bien-être à long terme.
- Favoriser la convivialité et la solidarité : Le projet cherche à favoriser la convivialité et la solidarité au sein des quartiers prioritaires de Metz. En rassemblant les habitants autour d'activités communes axées sur le bien-être et l'emploi, l'association encourage les échanges positifs, le partage d'expériences et la création de liens sociaux.
- Réduction des inégalités : L'accès à l'emploi est un facteur clé pour réduire les inégalités sociales et économiques. En offrant des opportunités d'emploi dans les quartiers et en faisant intervenir des acteurs

locaux, nous souhaitons donner la possibilité de briser le cycle de l'isolement. Cela favorise l'égalité des chances et contribue à construire une société plus juste et équilibrée.

- Valorisation des talents et des compétences locales : Les quartiers regorgent de talents et de compétences souvent sous-estimés ou méconnus. En intégrant la notion d'emploi, nous permettons aux résidents de mettre en valeur leurs compétences et leurs talents locaux. Cela favorise la reconnaissance des capacités des résidents et encourage le développement d'une identité positive au sein du quartier.

Description

Le projet « RenaisSens » vise à organiser une journée bien-être pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville afin de renforcer leur estime de soi tout en favorisant leur insertion professionnelle (six journées pour six quartiers). Cette initiative a pour ambition de créer un environnement où chaque personne se sent valorisée, soutenue et encouragée à réaliser ses aspirations personnelles et professionnelles.

Les journées bien-être seront une occasion pour les habitants des QPV de profiter de diverses activités et services axés sur leur bien-être physique et mental. Des professionnels seront présents pour offrir des soins esthétiques et coiffures, des massages relaxants, et des ateliers de développement personnel visant à renforcer la confiance en soi et l'affirmation de soi. Il convient également de préciser que les professionnels présents pourront également être issus, ou implantés, sur le quartier sur lequel la journée est organisée afin que la rencontre se fasse directement avec les habitants (exemple : des barbiers, coiffeurs/ses ou esthéticien/nes)

En parallèle, afin d'exploiter pleinement l'engouement de ce type de journée qui sont susceptibles d'attirer un grand nombre de personnes, des stands en lien avec l'emploi seront mis en place, offrant aux participants des opportunités d'orientation professionnelle et de rencontres avec des acteurs locaux en lien avec l'emploi. Des sessions d'information, des ateliers « Coup de Pouce » et de recherche d'emploi, seront proposés pour les aider à franchir les obstacles et à accéder à des opportunités d'emploi.

Ce projet revêt une importance capitale dans les quartiers, où les habitants peuvent être confrontés à des difficultés d'emploi et à une baisse d'estime de soi due aux inégalités socio-économiques. En combinant les aspects de bien-être et d'emploi, nous visons à créer un environnement propice à l'épanouissement personnel et à l'autonomisation professionnelle des participants.

L'estime de soi est un facteur essentiel pour le développement personnel et l'accès à l'emploi. En renforçant cette estime de soi, nous souhaitons aider les habitants des QPV à se sentir confiants, compétents et capables de relever les défis professionnels. En parallèle, l'orientation professionnelle et les opportunités d'emploi offertes lors de cette journée les aideront à explorer de nouvelles voies et à accéder à des emplois correspondant à leurs aspirations.

Concrètement, l'organisation d'une journée type se déroulera de la manière suivante :

- Début d'après-midi : accueil des professionnels, mise en place des différents stands (coiffure, henné, soins esthétiques, barbiers, prothésistes ongulaires etc.) et ceux en lien avec l'emploi (présence de la Cravate Solidaire, Travailler en Moselle, Conseils citoyens etc.)
- Arrivée des bénéficiaires : présentation des différents stands, inscriptions et participations aux différents ateliers, échanges et partages entre les participants
- Goûter partagé : organisation d'un bar à tartes, fruits, café et thé maison

Ces journées seront organisées au sein de centres sociaux ou structures implantées dans les QPV. En parallèle des ateliers bien-être pour les parents, l'Atelier 17.91 organisera des ateliers créatives en lien avec le développement durable pour les enfants qui les accompagnent.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
Sexe : Hommes
Femmes
Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

La Patrotte - Metz-Nord
Hauts De Vallières
Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie
Bellecroix
Sablon Sud
Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- L'équipe opérationnelle de l'Atelier 17.91
- L'équipe bénévole pour développer ces journées
- Une équipe professionnelle de coiffeurs, esthéticiennes, maquilleuses, barbiers etc.
- Les acteurs locaux : centres sociaux, associations locales

Moyens matériels :

- Fournitures pour la mise en place des prestations
- Tables et chaises fournies par les structures
- Matériel photo et vidéo pour pouvoir réaliser une vidéo bilan de ces journées et reportage photos
- Flyers de présentation

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'l'action/projet	1	0.1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés	1	0.5
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	15	6
Volontaires en service civique	2	1
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 04/09/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Feuille d'émargement pour le suivi du nombre de personnes inscrites (objectif : 180 personnes minimum)
- Conventions de partenariat pour le suivi avec les structures partenaires (objectif : collaboration avec minimum 10 partenaires locaux)
- Planning des journées pour le suivi du nombre de journée bien-être (objectif : organisation de six journées)

Indicateurs qualitatifs :

- Réalisation d'interview avec les participants durant les journées (professionnels et bénéficiaires)
- Questionnaire de satisfaction à l'issue de ces journées pour les professionnels, bénéficiaires et partenaires opérationnels
- Mise en place d'une mesure d'impact pour le projet en partenariat avec le cabinet Citizing

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 180

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 1 720,00 €</u>	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u>
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 1 420,00 €	
Autres fournitures..... 300,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification</u>
<u>61 - Service extérieurs 286,00 €</u>	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 0,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 3 500,00 €</u>
Entretien et réparation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 0,00 €
Assurance..... 286,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs 180,00 €</u>	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €	Commune(s)..... 3 000,00 €
Publicité, publication..... 100,00 €	METZ (57000) 3 000,00 €
Déplacements, Missions..... 80,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
<u>63 - Impôts et taxes</u>	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 500,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Autres établissements publics..... 0,00 €
<u>64 - Charges de personnel 1 461,00 €</u>	<u>75 - Autres produits de gestion courante 47,00 €</u>
Rémunération des personnels..... 682,00 €	756.Cotisations..... 47,00 €
Charges sociales..... 553,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
Autres charges de personnel..... 226,00 €	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	
Autres charges de gestion courante 0,00 €	
<u>66 - Charges financières</u>	
Charges financières..... 0,00 €	

<p><u>67 - Charges exceptionnelles</u> Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u> Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ... 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes</u> Charges fixes de fonctionnement ... 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u> 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p><u>76 - Produits financiers</u> Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u> Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u> 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u> Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectées au projet</u> Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature 100,00 €</u> 870 - Bénévolat 100,00 € 871 - Prestations en nature 0,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
Total des Charges 3 647,00 €	Total des ressources 3 647,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CASSIS

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 780005054 00041

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

BP 25233

11 RUE DE CHAMPAGNE

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DEFIVES

Prénom : Pascal

Fonction : Président

Code postal : 57070

Commune : METZ

Téléphone : 03 87 75 59 10

Courriel: Courriel : cgcs.president.defives@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : OVIS

Prénom : Tiffaine

Fonction : Référente familles

Téléphone : 0387755910

Courriel : cassis.familles@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Centre Social	La CAF de la Moselle	01/03/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

FAMI'LIÉE

Objectifs

Objectif général :

Lutter contre l'isolement des familles et notamment celles dont les enfants ne sont pas inscrits aux ACM / périscolaire et ne fréquentant pas les lieux intra et hors quartier qui leur sont destinés.

Objectifs spécifiques :

- Développer les liens parents enfants.
- Développer les liens et la paire-aidance entre parents
- Valoriser les compétences des parents.
- Développer la cohésion sociale.
- Permettre aux parents de vivre des temps conviviaux et festifs et de s'investir dans leur organisation.
- Permettre aux parents de bénéficier d'actions culturelles et / ou ludiques pour leurs enfants
- Permettre aux parents de découvrir et d'accéder à des services et outils éducatifs
- Sensibiliser les parents à travers des actions de prévention

Objectifs opérationnels :

- mettre en place des actions parents/enfants
- mettre en place des sorties
- organiser des temps conviviaux
- organiser des temps d'échanges de pratiques entre parents

Description

CONSTATS:

Sur le quartier de Metz Borny, nous constatons un nombre important de familles qui ne fréquentent pas les services qui leur sont réservés : LAEP, Bibliothèque -Médiathèque, Ludothèques. Un grand nombre de parents aux revenus précaires nous expliquent ne pas pouvoir inscrire leurs enfants sur les temps périscolaire ou d'Accueil Collectif de Mineurs par manque de budget. Les aides financières qui soutiennent ces familles ne leur permettent pas une continuité dans l'accueil sur une année et ne couvrent pas l'ensemble des vacances scolaires.

Les parents expliquent aussi vouloir rencontrer d'autres parents et découvrir d'autres activités à faire conjointement avec leurs enfants.

Les familles qui ne partent pas en vacances souhaitent pouvoir participer à des temps d'échanges et de convivialité avec leurs enfants tout en leur permettant de faire des découvertes culturelles.

Des témoignages de mères, ayant fréquenté sur l'année 2022-2023 les ateliers parents enfants témoignent:

« Ici les enfants peuvent jouer, s'amuser, nous aussi les mamans on s'amuse avec les enfants, on a plus de temps qu'à la maison ».

« Mon bébé n'a pas eu de place en crèche, grâce à l'association il a pu trouver des enfants, jouer, faire des sorties. Ça m'a aidé à trouver des activités pour lui et pour moi aussi pour trouver des femmes »

« Pour permettre aux enfants de ne pas rester à la maison, d'être devant les écrans, c'est important »

Les différents partenaires institutionnels et associatifs du quartier tels que les professeurs des écoles, les travailleurs sociaux du PRE nous indiquent voir une différence dans les apprentissages et la vie en collectivité chez les enfants qui bénéficient d'une continuité éducative lors des vacances scolaires, notamment en fréquentant les centres sociaux.

DESCRIPTION:

Dans la continuité du premier projet FAMI'LIEE mis en place dès la fin de l'été 2022 et répondant à une forte demande de continuité des actions proposées dans le cadre des « quartiers d'été », le projet sera pensé quasiment identiquement à celui passé:

Les actions se dérouleront de septembre 2023 à juin 2024 et seront réparties comme suit :

- 25 actions parents-enfants les mercredis matins: sorties culturelles au musée, balades nature, visite du patrimoine de la ville, activités manuelles, ateliers cuisine, découvertes des lieux du quartier.
- 2 rencontres conviviales pour les familles, le samedi, avec un spectacle jeunesse.
- 3 grandes sorties culturelles et sportives : suite à l'engouement des familles en 2023, la sortie luge dans les Vosges sera renouvelée. Elle pourra ainsi bénéficier à d'autres familles. Une sortie dans un parc animalier ou dans une ferme pédagogique sera également proposée (Zoo, parc sainte croix ou ferme pédagogique), ainsi qu'une sortie culturelle comme la visite du site "des vieux métiers d'Azanes".

Cette année 2024 sera également marquée par des évènements sportifs en France : coupe du monde de rugby, J.O. 24. Les familles seront invitées à participer à des initiations sportives avec le RCM, le club de handball de Metz. Des demandes seront faites auprès des services du département et des fédérations sportives pour obtenir des billets et inviter les parents à assister aux rencontres sportives.

Les parents seront régulièrement sollicités pour co-organiser les grands évènements de l'année : Carnaval, Noël, Halloween etc.

A chaque période de vacances scolaire (hors Noël) : Le programme des animations familles sera intensifié afin de répondre au besoin d'activités sur des périodes de vacances. : sorties loisirs, sorties natures et découvertes des sites Moselle Passion (jardins fruitiers, cueillette de Peltre, Fort de Queuleu), animations et lectures en partenariat avec les BMM, ateliers cuisine, ateliers jeux, participations aux évènements qui rythment les vacances : Halloween, carnaval, Pâques...

L'année 2023 a également permis de construire un partenariat avec la PMI de Metz Europlaza. En est né l'idée de proposer des actions à destination des parents d'enfants de 0 à 3 ans. Des ateliers de portage, ateliers de massage et ateliers lectures et chants seront proposés aux parents et enfants. Ces rencontres

se feront au centre social CASSIS ou dans les locaux du LAEP avec qui une convention de partenariat est signé. L'objectif est de développer les actions pour les parents d'enfants plus jeunes autour d'ateliers adaptés à leurs besoins.

Dés la rentrée de septembre, afin de répondre au mieux aux besoins des familles, chaque parent sera associé au projet FAMI'LIÉE et aura la possibilité de donner son avis sur le programme de l'année lors d'une première rencontre conviviale.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

France

Grand Est

Moselle

METZ

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

1 Référente famille sur la coordination des actions et l'animation de certaines animations.

1 Animatrice famille sur l'animation.

1 Adulte relais

Les partenaires du territoire de Borny pour le relais de l'information et la participation à certains évènements.

Les intervenants extérieurs pour les animations.

Moyens matériels :

- salles d'activités
- cuisine collective avec ustensiles et denrées
- matériel pédagogique
- frais de convivialité
- trafic de l'association
- autocar et bus de ville

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'action/projet	2	2
Adultes-Relais (AR)	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnités		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 20/09/2023 au 30/06/2024

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Les indicateurs de processus :

- nombre de familles présentes sur les sorties/animations
- typologie des familles aux animations
- nombre de partenaires impliqués
- typologie des partenaires impliqués
- nombre d'intervenants prévus/présents ;
- typologie des intervenants
- nombres d'ateliers prévus/réalisés
- nature des ateliers prévus/réalisés
- nombre de sorties prévues/réalisées
- nature des sorties prévues/réalisées
- mode de communication, nombre et lieux ;
- respect du calendrier.

Les indicateurs de résultat :

- nombre de personnes qui déclarent être satisfaits des ateliers/sorties proposés
- nature des animations ;
- typologie des personnes satisfaites ;
- assiduité des familles
- implication des familles dans l'organisation des événements.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 150

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 8 317,00 €	
Prestations de services 6 817,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 1 705,00 €
Achats matières et fournitures 1 300,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 1 705,00 €
Autres fournitures 200,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs 200,00 €	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 15 362,00 €
Entretien et réparation 0,00 €	
Assurance 200,00 €	
Documentation 0,00 €	
62 - Autres services extérieurs 215,00 €	

Rémunérations intermédiaires et honoraires ... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 6 365,00 €
Publicité, publication 115,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 6 365,00 €
Déplacements, Missions 100,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Services bancaires, autres 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
63 - Impôts et taxes	Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	Commune(s) 6 365,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	METZ (57000) 6 365,00 €
64 - Charges de personnel 10 635,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 1 583,00 €
Rémunération des personnels 10 635,00 €	57-CAF 1 583,00 €
salaires chargés	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Charges sociales 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 1 049,00 €
Autres charges de personnel 0,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	Autres établissements publics 0,00 €
Autres charges de gestion courante 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 300,00 €
66 - Charges financières	756.Cotisations 300,00 €
Charges financières 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
Charges exceptionnelles 0,00 €	76 - Produits financiers
68 - Dotation aux amortissements	Produits financiers 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	77 - Produits exceptionnels
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	Produits exceptionnels 0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions
Charges indirectes	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement 0,00 €	79 - Transfert de charges
Frais financiers 0,00 €	Transfert de charges 0,00 €
Autres charges indirectes 0,00 €	Ressources propres affectées au projet 2 000,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 2 000,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature 0,00 €	870 - Bénévolat 0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €	871 - Prestations en nature 0,00 €
862 - Prestations 0,00 €	875 - Dons en nature 0,00 €
864 - Personnel bénévole 0,00 €	
Total des Charges 19 367,00 €	Total des ressources 19 367,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CMSEA SIEGE CENTRAL

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 775618689 00290

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 27/08/2018

Volume : 9

Folio : 53

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

47 rue Dupont des Loges

METZ CS10 271

Code postal : 57006

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : THEPOT

Prénom : Gilles

Fonction : Président

Code postal : 57006

Commune : METZ

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUCLOS

Prénom : Sébastien

Fonction : Chef de service éducatif par interim

Téléphone : 03 87 75 37 65

Courriel : eps.metz@cmsea.asso.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Jeunesse et Sports	Dir. Départ. Jeunesse et Sports	30/11/2008
Ingénierie Sociale Financière et technique	DDCS	05/02/2016
Associations éducatives complémentaires	Académie Nancy Metz	30/09/2016

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? oui, Le président Gilles THEPOT

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

EPS METZ - Favoriser la communication au travers la médiation animale

Objectifs

Objectif général : Proposer une offre d'accompagnement individualisé au public accueilli en prévention spécialisée.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les compétences psychosociales d'adolescents en situation de fragilité psychologique, sociale, familiale et scolaire.
- Renforcer le lien de confiance entre les bénéficiaires et les professionnels de l'équipe de prévention.
- Renforcer l'offre d'accompagnement éducatif de l'équipe de prévention par l'accès à la médiation animale.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place de séances d'équithérapie individuelles avec un professionnel formé.
- Participation d'un professionnel référent de l'équipe de prévention dans les séances proposées dans l'intention de « faire avec » en suivant les consignes de l'équithérapeute.
- Organiser des temps d'échanges suite à chaque séance entre le jeune et le professionnel référent, plus ponctuellement avec l'équithérapeute.
- Mettre en place des temps de synthèse avec l'équithérapeute.
- Organiser des temps de rencontres avec les familles des participants en amont des séances, pendant leur réalisation et à la fin du projet.

Description

L'équipe de prévention travaille depuis de nombreuses années en proposant des activités en lien avec les animaux : sorties dans les parcs zoologiques, aquarium, « Pause Câlines » au jardin de l'association : Connaître et Protéger la Nature « les Coquelicots », demi-journées/journées collectives de découverte en centre équestre, balades en poney.

Lors de ces différentes expériences, nous avons constaté que les interactions directes avec les animaux (caresses, brossage, alimentation) étaient bénéfiques à certains adolescents avec lesquels il était difficile d'entrer en relation.

Suite à ces observations, et confrontés à des situations de plus en plus complexes avec des profils d'adolescents très diversifiés allant d'une verbalisation et d'une agressivité exacerbée à un mutisme sélectif où la parole est très peu présente voire inexistante, il nous semble nécessaire d'accentuer le travail en individuel et de diversifier les outils d'accompagnement afin d'élaborer des réponses adaptées à chaque problématique et à chaque jeune.

Partant de ces réflexions et constats, nous souhaitons mener une démarche expérimentale avec six jeunes pour évaluer les bénéfices d'un accompagnement renforcé par la médiation animale. Il s'agira lors de séances d'équithérapie, de mettre le professionnel en situation d'apprenant au même titre que le jeune sous les directives d'une équithérapeute formée, l'objectif étant pour le professionnel et le jeune de partager une expérience commune et d'apprendre ensemble.

Le centre équestre dispose d'un lieu de convivialité qui permettra également après chaque séance de faire un débriefing et de pouvoir échanger sur les perceptions, vécus et ressentis de la séance.

Nous pensons que cet outil nous permettra d'ouvrir une porte relationnelle de confiance avec les participants pour travailler avec eux sur leurs problématiques. Par ailleurs, ces séances permettront aux bénéficiaires de développer leurs compétences psychosociales, de renforcer leur confiance en eux et leur estime de soi.

Nous souhaitons proposer à 6 adolescents une moyenne de 5 séances individuelles évolutives en fonction des apprentissages réalisés et des besoins repérés par l'équithérapeute et les professionnels de l'équipe de prévention ainsi que des demandes exprimées par les bénéficiaires.

Après la visite du centre équestre et la présentation du travail qui y est mené, la première séance aura pour objectif de présenter différents équidés à l'adolescent et de lui permettre de choisir le cheval/poney avec lequel il souhaite travailler (ce choix pourra être rediscuté lors de la deuxième séance). Dans la préparation du projet avec l'équithérapeute, nous avons pensé qu'il serait pertinent que les séances puissent se dérouler avec le même équidé afin que le bénéficiaire et cheval puissent développer une relation de confiance.

Les séances seront ritualisées par la préparation et les soins de l'équidé dans un premier temps et par un moment équi-feel (travail à pied). Les étapes ritualisées permettront de développer l'autonomie des bénéficiaires et de valoriser leurs savoirs.

Dans la seconde partie de la séance en fonction du degré d'aisance de l'adolescent, du lien créé avec l'équidé, de son degré de connaissance, l'équithérapeute pourra proposer des apprentissages de manière ludique (Pony Games (jeux à poney), Equifun (parcours du combattant à poney), promenades à cheval). Elle pourra également proposer au jeune de l'accompagner dans l'encadrement d'autres apprenants. Cette étape permettra au jeune de développer ses compétences et de renforcer sa confiance en ses capacités par la réussite des exercices proposés.

Bénéficiaires :

Nous souhaitons proposer ce projet à des adolescents de 13 à 17 ans en situation de fragilité psychologique, sociale, familiale, scolaire ou d'insertion professionnelle faisant partie du public accueilli par les équipes de prévention spécialisée.

L'objectif est de s'appuyer sur la médiation animale pour créer du lien et des espaces de communication avec des jeunes que nous avons des difficultés à approcher avec les outils déjà mis en œuvre par la prévention.

Les orientations seront discutées en équipe, ensuite, nous pourrons échanger avec le jeune sur son désir de vivre cette expérience. Si ce dernier souhaite faire partie du projet, nous pourrons rencontrer ses parents avec lui afin de le leur présenter et d'avoir leur accord.

Une première séance sera alors mise en place afin que le jeune puisse avoir un premier contact avec le centre équestre, l'équithérapeute et les équadés dans la perspective qu'il s'inscrive dans le projet et s'engage à être présent et à participer aux séances qui seront planifiées.

Le projet étant expérimentale, nous souhaitons également pouvoir y intégrer des jeunes orientés par nos partenaires de l'éducation nationale, des services sociaux ou de l'insertion professionnelle quand la mise en lien est complexe, que le jeune est fuyant et nous n'arrivons pas à le faire adhérer avec les outils habituels de la prévention.

Nombre de jeunes : nous souhaiterions proposer une moyenne de 5 séances à 6 jeunes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

6/15 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Hauts De Vallières

Sablon Sud

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Moyen humain :

Une psychologue, des éducateurs, une équithérapeute du domaine équestre de Coincy.

- Moyen Matériel :

Un véhicule pour nous rendre au centre équestre, le matériel nécessaire aux séances mis à disposition par le centre (chevaux, équipement chevaux et cavalier).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'l'action/projet	2	0.2
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnités		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/07/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs de résultats :

- Nombre et typologie des connaissances acquises
- Degré d'évolution du jeune dans son comportement avec l'animal, avec l'équithérapeute, avec les professionnels de l'équipe de prévention ainsi qu'au sein du centre équestre.
- Typologie des changements observés et des compétences psychosociales renforcées.

Indicateurs de processus :

- Respect du calendrier, nombre de séances prévues/réalisées
- Nombre de réunions de coordination prévues/réalisées.
- Nombre de rencontres prévues/réalisées avec les familles des participants
- Participation et implication des bénéficiaires dans les séances
- Degré de satisfaction des participants au projet.
- Degré de satisfaction des professionnels impliqués dans le projet.
- Degré d'implication et de satisfaction des familles des participants.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 6

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 300,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 200,00 €	
Autres fournitures..... 100,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 6 500,00 €
Entretien et réparation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 1,00 €
Assurance..... 0,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 1,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 1 050,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 1 050,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 5 000,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	57-METZ METROPOLE 5 000,00 €
Déplacements, Missions..... 0,00 €	Commune(s)..... 1 499,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	METZ (57000) 1 499,00 €
63 - Impôts et taxes	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....
64 - Charges de personnel 5 000,00 €	
Rémunération des personnels..... 5 000,00 €	

valorisation salaires	0,00 €	Aides privées (fondation).....	0,00 €
Charges sociales.....	0,00 €	Autres établissements publics.....	0,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante 150,00 €		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de gestion courante 150,00 € FRAIS DE GESTION		756.Cotisations.....	0,00 €
		758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
66 - Charges financières		750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
Charges financières.....	0,00 €		
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
Charges exceptionnelles.....	0,00 €	Produits financiers.....	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements		77 - Produits exceptionnels	
Dotation aux amortissements.....	0,00 €	Produits exceptionnels.....	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..	0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
		79 - Transfert de charges	
Charges indirectes		Transfert de charges.....	0,00 €
Charges fixes de fonctionnement....	0,00 €	Ressources propres affectées au projet	
Frais financiers.....	0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)..	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €	870 - Bénévolat.....	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		871 - Prestations en nature.....	0,00 €
860 - Secours en nature.....	0,00 €	875 - Dons en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €		
862 - Prestations.....	0,00 €		
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €		
Total des Charges	6 500,00 €	Total des ressources	6 500,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence,	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
--	---------------------------------------	---	---	---------

(arrêté, convention)	subvention a été attribuée	le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

N°12156*05

Formulaire unique

*Loin n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art.9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice no 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence- Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr>) :

- État- Ministère**
Direction (ex :départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .
- Conseil régional**
Direction/Service .
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

6. Projet- Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6- *Objet de la demande*» (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé : Pôle Citoyen « Henri CAMUS » - 2023

Un accueil Multi Partenarial au cœur du Quartier des Hauts de Vallières

Objectifs:

- Permettre de créer de la proximité entre les habitants du quartier QPV des Hauts de Vallières et des services d'aide de différentes natures (Prévention Spécialisée CMSEA, Assistantes Sociales, Ecrivain Public, Conseil Citoyen, Mission Locale),
- Apporter un service de proximité à un quartier qui « souffre » encore d'un isolement géographique et de nombreux problèmes de mobilités,
- Créer une synergie constructive et bénéfique dans le suivi des usagers par un travail inter partenarial de coopération : accueil multi partenarial présent sur des mêmes créneaux (Prévention Spécialisée CMSEA, Assistantes Sociales, Ecrivain Public, Médiatrice cadre de vie de la ville de Metz, Conseil Citoyen, Mission Locale),
- Apporter des informations aux habitants sur des différents services existants, notamment ceux de la ville de Metz (Ecole des sports, Animations estivales, CCAS,...),
- Proposer un lieu d'écoute et d'échange,
- Un lieu pour les réunions partenariales,
- Créer des passerelles entre la vie de quartier des Hauts de Vallières et ceux du centre-ville.

Description :

L'accueil du Pôle Citoyen « Henri CAMU » est implanté au cœur du quartier QPV des Hauts de Vallières dans la tour d'habitation du bailleur VIVEST situé rue des Marronniers. Cet accueil fonctionne suivant un planning préétabli entre les différents partenaires sous la forme de permanences à un ou plusieurs partenaires.

Les permanences sont programmées comme suit :

- Une permanence de la Prévention Spécialisée du CMSEA, territoire Metz : 2 fois/semaine.
Mardi en binôme avec la Mission Locale de 14H00 à 17H00, jeudi de 14H00 à 17H00.
Et sur rendez-vous
- Atelier du programme de Réussite éducative (Aide aux devoirs – CMSEA avec 2 étudiants de PEP'lor est) : 1 fois/semaine (les lundis de 17h00 à 19h00)
- Conseil citoyen : (A définir).
- Mission Locale : 1 fois par semaine, mardi de 14H00 à 17H00
- Ecrivain Public : 3 demi-journées par semaine
Lundi, mercredi de 14H00 à 17H00, mardi de 9H00 à 12H00
- Une permanence des Assistantes Sociales et consultations puéricultrices du département de la Moselle : 1 fois/mois sur rendez-vous
- Permanence Médiatrice cadre de vie de la ville de Metz : tous les vendredis
- Programme de Réussite Educative de la ville de Metz : réunion partenaires socio-éducatif tous les 2 mois

- Des temps d'accueil sur rendez-vous ou pour des entretiens individuels et/ou collectifs : EPS Metz, dispositif caméléon, atelier Borny Buzz, soirée E-sport avec EPS Metz et Ecole des Sports, suivi famille PRE Ville de Metz...
- Des réunions partenaires : « le goût des autres » collectif partenaires et habitants Hauts de Vallières

Chaque partenaire intervient dans les missions qui incombent à leurs institutions/associations et dans des objectifs de coopérations et d'actions complémentaires en direction des publics ciblés.

Cet accueil est mis à disposition gracieusement par le bailleur VIVEST, le bail est porté par la Prévention Spécialisée de Metz du CMSEA.

6. Projet- Objet de la demande (suite)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc

- Public de la Prévention Spécialisée : jeunes de 10 à 21 ans et familles
- Public Mission Locale : jeunes de 16 à 25 ans
- Assistantes sociales et puéricultrice PMI : tout public
- Ecrivain public : tout public
- Conseil Citoyen : habitants et acteurs locaux

Territoire : Quartiers hauts de Vallières (QPV)
Adresse : 21 rue des Marronniers – 57000 METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	2	2
dont en COD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet?

Oui Non Si oui combien d'ETP

Date ou période de réalisation : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Quantitatif :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de permanences réalisées
- Nombre de suivis engagés

- Qualitatif :

- Pertinence du Multi Accueil
- Interactions partenariales
- Qualité des projets engagés

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrat s d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet no..

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats	1110	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	230	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	880	74- Subventions d'exploitation ²	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 -Services extérieurs	2000		
Locations			
Charges locatives	2000		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 -Autres services extérieurs	890	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	800		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	90	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Connexion internet		Ville de Metz	4000
63 -Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux : LOGIEST	
64 -Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 -Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
66 -Charges financières		76 - Produits financiers	
67 -Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 -Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 -Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4000	TOTAL DES PRODUITS	4000
Excédent prévisionnel(bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870- Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et service	4005	871 - Prestations en nature	4005
862 - Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	8005	TOTAL	8005
<p>La subvention sollicitée de 4000.€, objet de la présente demande représente50 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Budget prévisionnel de l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Achats matières et fournitures : Electricité 230 euros

Autres fournitures :

- Produits d'entretien 80 euros
- Fournitures informatique et de bureau (Cartouches d'encre, papier, etc...) 700 euros
- Aménagement pour le local multi Accueil 100 euros

Rémunération d'intermédiaires : Entretien des locaux 800 euros

Déplacements/Mission : Alimentation (café/thé,etc..) pour accueil 90 euros

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action

NON

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

GRATUITE

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

LOGIEST prend en charge les frais de connexion internet (540 euros) ainsi que le loyer nu (3465 euros) soit un total de 4005 euros

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) **Gilles THEPOT**
représentant(e) légal(e) de l'association **Comité Mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des Adultes.**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures- celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

déclare:

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000
- demander une subvention de : **4000 € au titre de l'année ou exercice 2023**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

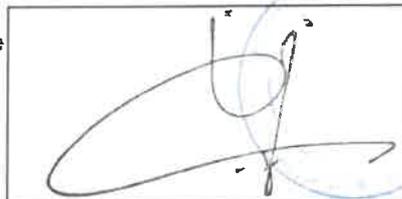
Fait, le

07^{es} Juin

à

REIZ

Signature



Insérez votre signature sur le cadre ci-dessus

* "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CO METZ BELLECROIX

Sigle de l'association : COMB Site web:

1.2 Numéro Siret: 322866617 00036

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 15/09/1982

Volume : 46

Folio : 35

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Rue du Corps Expéditionnaire Français

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : TRAORE

Prénom : Daumbe

Fonction : Président

Code postal : 57070

Commune : METZ

Portable : 06 78 94 73 61

Courriel: Courriel : metzbellecroix.co@moselle.lgef.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : TRAORE

Prénom : Daumbe

Fonction : Président

Téléphone : 0685970201

Courriel : traore.dumbe@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

SEJOUR SPORTIF DANS LES VOSGES

Objectifs

C'est une Semaine Découverte d'activités ludiques et sportives d'hiver, ce qui permettra à beaucoup de jeunes adolescents issus du quartier de la ville de Metz-Bellecroix et alentours de découvrir le ski pour la grande majorité. Cette semaine permettra aussi de renforcer la cohésion de groupe, le partage et la solidarité des jeunes dans un environnement inconnu et loin du quartier et élément nouveau : la Mixité. En effet, lors de ce séjour, le groupe sera composé de garçon mais aussi de filles, ce sera une première pour le C.O d'organiser un séjour mixte, ce qui va dans le bon sens car sur le long terme cela deviendra une normalité.

Description

Suite aux différentes violences du week-end de fin juin, nous nous sommes réunis avec les jeunes pour parler des violences et des casses (Mairie de quartier, voitures brûlées...), les jeunes et parents (17 parents), présents à cette première réunion, et (11 parents lors de la deuxième le lendemain), nous ont fait part de leurs tristesses et de leurs inquiétudes aux différents débordements. A cet effet nous avons été sollicités, pour que le stade soit ouvert et que les jeunes soient occupés, car lorsqu'ils sont occupés, ils ne sont pas suiveurs. A cette occasion nous avons parlé d'un séjour pendant la première semaine de vacances scolaires de Noël.

Nous souhaitons :

Dans un 1er temps, favoriser le lien social en impliquant les jeunes dans les activités et le fonctionnement du centre d'accueil, en les rendant responsable et co-acteur de son séjour.

Puis promouvoir le développement de la personne dans sa globalité, physique, intellectuelle et spirituelle en proposant des activités adaptées et variées. Et enfin se ressourcer, en permettant à chacun de s'exprimer en favorisant des temps de parole et d'écoute dans un cadre propice et en tenant compte des besoins de chacun. SUSCITER LA RENCONTRE

Faire se rencontrer les jeunes de Metz-Bellecroix et d'autres jeunes du territoire Messin.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Permettre aux adolescents et jeunes adultes de s'approprier leurs vacances, le lieu, le thème de leur

séjour, le choix

et l'organisation des veillées.

FAVORISER UN COMPORTEMENT CITOYEN

Définir et appliquer les règles de vie du séjour et du respect de la vie en groupe.

Associer les jeunes à la création des règles de vie.

Veiller à leurs applications (valable pour les animateurs et les jeunes).

Veiller au respect de l'environnement.

FAVORISER L'ACCEPTATION DES DIFFÉRENCES.

Rester vigilants aux comportements de chacun.

Favoriser la mixité sociale et culturelle.

CONSIDÉRER L'ACTIVITÉ COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Découvrir le ski et progresser, ainsi que les activités liées à l'hiver et à la montagne Permettront aux adolescents d'apprendre tout en s'amusant.

Positionnement actif et participatif des animateurs dans les temps collectifs.

Proposer des activités diverses et adaptées (veillées, autres activités hors temps de ski)

Nos objectifs :

Faire participer les jeunes aux activités sportives de glisse et de montagne. Nous allons faire appelle à des professionnels de la glisse et avec nos animateurs ils encadreront les différents groupes de skieurs (à définir sur place pour les niveaux), avec pour objectif l'adaptation du jeune à ce milieu.

Sur les pistes : tout au long de la pratique du ski, les animateurs rappelleront aux jeunes la nécessité de bien se protéger en montagne.

Automatiser et comprendre les règles de sécurité sur les pistes et les remontées mécaniques.

Augmenter son niveau technique et son engagement en sécurité.

Intégrer le vocabulaire spécifique à la pratique du ski et à la montagne.

Randonnée en raquettes :

L'activité randonnée permettra aux jeunes de découvrir des paysages magnifique et époustouflant et de se sentir libre en montagne.

Le chien de traîneau :

Nous allons faire découvrir une journée chien de traîneau avec l'association Manouk Evasion :

Il s'agit davantage d'une expérience de partage entre les jeunes ,les chiens et le musher, que d'une simple sortie...Cette sortie sera unique pour nos jeunes ados et jeunes adultes, car ils vont partager des moments inoubliable entre eux et l'animal et avoir confiance l'un envers l'autre.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

6/15 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les moyens matériels seront :

- transports (3 camionnettes)
- hébergement
- location ski + remontée mécanique
- location luge + raquette

Les moyens humains seront :

- 6 éducateurs de l'association dont 4 diplômés

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	6	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 17/12/2023 au 23/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation se fera de 3 façons différentes:

- L'apprentissage du ski avec moniteur et réalisation d'un brevet compétence nominatif pour chaque jeune
- Remise d'un brevet/diplôme
- Un dossier à la fin du séjour remis à chaque adolescent pour le questionner sur divers points généraux (appréciation du séjour, s'il a acquis du savoir, ce que le séjour lui a apporté personnellement ainsi que collectivement, ...)

Cette manière de procéder nous permettra de savoir si cette initiative est cohérente avec le projet du club qui est la cohésion de groupe et l'intégration des jeunes issus de quartiers défavorisés au monde extérieur, à l'envie de découvrir. Cela nous permettra à l'avenir de savoir si c'est un échec ou une réussite, nous mettrons en lumières nos atouts et nos faiblesses, et on pourra développer des projets encore plus conséquents et on pourra persévérer de la même manière pour avoir un impact encore plus grand sur la jeunesse de notre quartier.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 27

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 2 500,00 €</u>	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u>
Prestations de services..... 2 500,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 0,00 €	
Autres fournitures..... 0,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification</u>
<u>61 - Service extérieurs 5 900,00 €</u>	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 5 500,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 8 650,00 €</u>
Entretien et réparation..... 200,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 8 650,00 €
Assurance..... 200,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 8 650,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs</u>	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	Commune(s)..... 0,00 €
Déplacements, Missions..... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
<u>63 - Impôts et taxes</u>	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Autres établissements publics..... 0,00 €
<u>64 - Charges de personnel</u>	<u>75 - Autres produits de gestion courante 1 350,00 €</u>
Rémunération des personnels..... 0,00 €	756.Cotisations..... 0,00 €
Charges sociales..... 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	750.Autres produits de gestion courante..... 1 350,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>76 - Produits financiers</u>
Autres charges de gestion courante 0,00 €	Produits financiers..... 0,00 €
<u>66 - Charges financières</u>	<u>77 - Produits exceptionnels</u>
Charges financières..... 0,00 €	Produits exceptionnels..... 0,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>	<u>79 - Transfert de charges</u>
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	Transfert de charges..... 0,00 €
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u>	<u>Ressources propres affectées au projet</u>
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €
<u>Charges indirectes 1 600,00 €</u>	<u>87 - Contributions volontaires en nature</u>
Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €	870 - Bénévolat..... 0,00 €
Frais financiers..... 1 200,00 €	871 - Prestations en nature..... 0,00 €
Autres charges indirectes..... 400,00 €	875 - Dons en nature..... 0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u>	
860 - Secours en nature..... 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €	
862 - Prestations..... 0,00 €	
864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	
Total des Charges 10 000,00 €	Total des ressources 10 000,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 185422136 00019

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

28 Rue de Saurupt

Code postal : 54000

Commune : NANCY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : ROCHE

Prénom : Géraldine

Fonction : Directrice

Code postal : 54000

Commune : NANCY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : MAIRE

Prénom : Katia

Fonction : Responsable Maison du FLE -METZ

Téléphone : 0609098316

Courriel : katia.maire@ac-nancy-metz.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Label EDUFORM		

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Mise en réseau des acteurs du FLE - (La Maison du FLE - Dispositif de coordination et de professionnalisation des acteurs du Français Langue Etrangère.)

Objectifs

Les objectifs de la maison du FLE répondent à des besoins identifiés :

- Favoriser la professionnalisation des bénévoles par le biais d'échanges et la mise en place de modules de formations spécifiques dispensés par des chargées de missions de l'Académie.
- Mettre en réseau les services associatifs, administratifs et professionnels tous partenaires dans les parcours des bénéficiaires
- Fédérer, coordonner, rendre visible et faire progresser qualitativement l'action des structures associatives en charge de l'accueil, de l'accompagnement et de la formation linguistique des personnes peu ou non francophones
- Offrir un espace d'échanges, d'informations, de formation et de mise à disposition de ressources pédagogiques pour les différentes structures qui proposent des actions de formation en FLE, ainsi que pour leurs usagers.
- Favoriser l'orientation des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les certifications de langue française et le positionnement sur des actions mises en place par les structures du territoire.
- Compléter l'offre de formation existante par des actions spécifiques et innovantes directement auprès des publics.

Nous gardons évidemment en ligne de conduite que c'est grâce à l'apprentissage de la langue française qui reste transverse à tous les domaines, que nous favoriserons l'égalité Hommes-Femmes, que nous accentuerons l'accès aux femmes à l'emploi et permettrons aux parents de retrouver leur place au sein de la scolarité de leurs enfants.

Description

La maison du FLE se présente comme un lieu d'échanges et de partage autour de la langue française.

Elle se propose de coordonner et de mutualiser les informations liées à l'apprentissage de la langue française sur le territoire de Metz.

La professionnalisation des acteurs du français langue étrangère ainsi que la formation des usagers reste donc sa priorité, tout comme l'orientation des publics et la mise en place et la passation de certifications de langue (DELF-TCF-DCL) par des formateurs habilités par France Éducation International.

De très nombreux partenariats ont par ailleurs été mis en place pour venir en appui des structures locales (UDAF, Mission Locale, Est Accompagnement, Cravate solidaire, Arelia, Cojep, Mouvement Associatif Grand Est,...) et nous travaillons à faire le lien entre les associations locales pour pouvoir répondre au mieux aux diverses demandes de bénéficiaires par le biais du réseau RESAM. Nous mettons ainsi en relation les associations, les structures administratives et les structures d'accompagnement professionnel afin d'éviter toute rupture dans les parcours des bénéficiaires.

Nous avons accompagné 5 structures à la mise en place des cours de FLE au sein de leur association, et inscrit et formé 62 bénévoles à un module de professionnalisation de leurs pratiques (Français Langue Etrangère et Alphabétisation)

La Maison du FLE a vu le jour en 2018 suite à une analyse des besoins par une enquête de terrain approfondie.

Cette enquête a révélé un besoin de fédérer, de coordonner et de faire progresser qualitativement les actions des structures associatives en charge de l'accompagnement linguistique des personnes non ou peu francophones.

(Cf. "Objectifs")

Depuis l'ouverture des locaux, le 27 janvier 2020, plus de 450 personnes sont venues, soit envoyées par les structures locales, soit par le Pôle Emploi, soit venant par elles-mêmes.

Toutes ces personnes ont été conseillées et orientées en fonction de leurs demandes, de leurs besoins et des actions proposées par les organismes de formations ou structures.

Si aucune solution n'a pu être apportée à l'instant précis, nous avons pris soin de prendre les coordonnées de chaque personne accueillie, et les rappelons dès qu'une réponse peut leur convenir.

La plupart des bénéficiaires souhaitent avoir des informations sur des cours de français, une formation en langue française ou une demande d'information quant à des diplômes de langue à passer dans le cadre de démarches administratives, d'un parcours d'intégration social ou d'insertion professionnel (renouvellement titre de séjour, demande de naturalisation, recherche d'emploi,...).

Les bénévoles de structures sont quant à eux à la recherche de contenus pédagogiques.

Nous mettons ainsi à disposition de chacun, un centre de ressources comprenant une centaine d'ouvrages sur la préparation des tests de langue, ainsi que sur l'apprentissage même de la langue française pour les non francophones.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Une chargée de mission, Responsable de la maison du FLE, intervient de manière permanente sur le site et coordonne l'ensemble des informations et des formations
- Une personne en contrat adulte-relais travaille en tant que médiatrice culturelle et propose des projets de médiation en direction des publics et des bénévoles
- Une Responsable de l'accueil de l'antenne du GIP FTLV assure les accueils tant physiques que téléphoniques
- Une équipe de 2 chargées de mission et d'1 CFC de Nancy peut être sollicitée. Toutes sont spécialistes de l'enseignement et de l'apprentissage du Français Langue Étrangère.

Concernant les moyens matériels, la maison du FLE dispose de 2 salles de formation qui peuvent être utilisées gracieusement par les associations ou les structures locales, d'un centre de ressources accessible à tous, et de 2 bureaux équipés pour les entretiens individuels.

Tout est équipé pour assurer les activités liées à la formation ou à l'information: prêt de tablettes, outils informatiques, connexion internet, imprimante, photocopieur,...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	2	1.3
Adultes-Relais (AR)	1	0.7
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »	1	0.1

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

La maison du FLE est un projet piloté par le GIP Formation Tout au Long de la Vie qui est un organisme de formation régional engagé depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations qu'il propose. A ce titre, le GIP a obtenu en 2017 le label qualité EDUFORM, label qui a été renouvelé en 2020.

La maison du FLE va donc s'appuyer sur l'ensemble des démarches, processus et documentations utilisés pour l'obtention du label afin d'évaluer ses actions et son dispositif.

Concrètement, l'évaluation du dispositif « maison du FLE » va reposer sur :

- Une évaluation quantitative : nombre de structures contactées et ayant participé au projet, nombre de bénéficiaires accueillies et orientées, nombre de personnes ayant participé aux différentes actions mises en place, nombre de ressources consultées ou empruntées, nombre d'échanges et de formations de formateurs réalisés
- Une évaluation qualitative : recueil et analyse des enquêtes de satisfaction mise en place pour les usagers et les partenaires à l'issue de chaque action, réunion de concertations avec les partenaires, coordination avec les partenaires et les financeurs.

Ces 2 axes d'évaluation seront consignés dans des comptes rendus formalisés.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 200

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 10 500,00 €</p> <p>Prestations de services 7 000,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 2 000,00 €</p> <p>Autres fournitures 1 500,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 20 500,00 €</p> <p>Locations 11 000,00 €</p> <p>Entretien et réparation 7 600,00 €</p> <p>Assurance 850,00 €</p> <p>Documentation 1 050,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 5 500,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 €</p> <p>Publicité, publication 2 000,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 2 000,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 1 500,00 €</p> <p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 81 000,00 €</p> <p>Rémunération des personnels 48 000,00 €</p> <p>Charges sociales 33 000,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes 16 000,00 €</p> <p>Charges fixes de fonctionnement 16 000,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 4 000,00 €</p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 4 000,00 €</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification</p> <p>Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 133 500,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 61 000,00 €</p> <p>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 61 000,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 61 000,00 €</p> <p>METZ (57000) 61 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 11 500,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante</p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 4 000,00 €</p> <p>870 - Bénévolat 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 4 000,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>

Total des Charges**137 500,00 €****Total des ressources****137 500,00 €**

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION INTEMPORELLE

Sigle de l'association : Site web: <https://www.asso-intemporelle.com/>

1.2 Numéro Siret: 503967382 00014

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

25 Rue du Cambout

Code postal : 57000

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : L'HUILLIER

Prénom : Christophe

Fonction : Président

Code postal : 57000

Commune : METZ

Téléphone : 06 87 57 00 82

Courriel: Courriel : asso.intemporelle@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : L'Huillier

Prénom : Christophe

Fonction : Président

Téléphone : 0687570082

Courriel : asso.intemporelle@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Intérêt Général	DGFIP	29/06/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non oui

Si oui, lesquelles ? L'association compte une trentaine de structures morales adhérentes.

CCAS Folschviller

APF 57

Villa Beausoleil METZ

Pink Castor

Home de Préville

Adoma Metz

Résidence la Coulée Verte Creutzwald

AAFPA Saint Avold

Les Lys d'Or - Carling

Résidence des Maronniers - Stiring Wendel - Groupe SOS

Fas les Tournesols - Marly

IME la roseraie - Jussy

ADACS Bellecroix

EHPAD Les Acacias - Marly

EHPAD Pierre Morlanne - Metz Queuleu

NEST Théâtre

Réseau Mémoire et Perspectives-Vosges

Centre Social Arc En Ciel

EHPAD Les Cerisiers Forbach

ORPEA Nancy "Les Cygnes"

Escape Tour

Pink Castor

CMSEA "Les Hauts Sorets"- Saint Julien Les Metz

CIAS Tremery

CCAS Dombasle sur Meurthe

Résidence Autonomie- Le Couarail- Dombasle Sur Meurthe

Résidence Autonomie Rond Caillou- Dombasle Sur Meurthe

EHPAD "Les Erables"-YUTZ

HANDAS Augny

IME Briey Jean Coullon

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Sorties Unité franco Allemandes

Objectifs

Donner accès à la culture.

Approfondir les connaissances de l'histoire local des résidents de QPV

Mettre a l'honneur les 60 ans du traité de l'Élysée

Permettre aux habitants de sortir du quartier.

Améliorer les relations franco allemande

Mixité des publics

Description

Le traité de l'Élysée est signé en janvier 1963 il pose le cadre d'une coopération franco-allemande. Pourtant, lors de ses échanges avec les habitants, le médiateur social de l'Association Intemporelle constate que certain ne retiennent de l'histoire que les échanges musclés avec notre voisin germanique. Pour l'anecdote, un sénior lui a même avoué avoir encore de la rancœur suite a l'annexion.

Intemporelle en partenariat avec l'association Saarbruckoise EUROP'Age souhaite profiter des 60 ans du traité de l'Élysée pour approfondir les connaissances historiques des résidents des QPV afin qu'ils constatent que les relations franco-allemandes ne se limitent pas aux conflits.

Trois sorties seront organisées avec notre partenaire allemand afin de mixer nos publics, créer du lien et explorer ensemble un patrimoine plus rassembleur et moderne.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens matériels : Minibus 9 places de location

Moyens humains : 1 adulte relais

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)	1	0.03
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/07/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Témoignage des participants

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 24

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 2 040,00 € Prestations de services 720,00 € Billetterie, guides etc. 720€ (30€/pers) Achats matières et fournitures 0,00 € Autres fournitures 1 320,00 € Transport 720€ (30€ /pers) Nourriture 600€ (25€/pers)	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
61 - Service extérieurs 740,00 € Locations 500,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 240,00 € Documentation 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 200,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires ... 0,00 € Publicité, publication 200,00 € Déplacements, Missions 0,00 € Services bancaires, autres 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 3 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 000,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €

<p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 600,96 €</p> <p>Rémunération des personnels..... 556,32 € salaires brut + cotisations sociales</p> <p>Charges sociales..... 44,64 € cotisation patronales</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement... 0,00 €</p> <p>Frais financiers..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes..... 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €</p> <p>862 - Prestations..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>Commune(s)..... 0,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés)..... 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante</p> <p>756.Cotisations..... 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet 580,96 €</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 580,96 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature</p> <p>870 - Bénévolat..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature..... 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 3 580,96 €</p>	<p>Total des ressources 3 580,96 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MIXYTES

Sigle de l'association : Site web: <https://www.mixytes.org>

1.2 Numéro Siret: 812255487 00017

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 06/11/2014

Volume : 165

Folio : 58

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

miXYtés

65 Rue Georges Hermann

Code postal : 57070

Commune : SAINT JULIEN LES METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : COURSON

Prénom : Hélène

Fonction : Vice-présidente

Code postal : 57070

Commune : SAINT JULIEN LES METZ

Téléphone : 06 82 12 75 77

Courriel: Courriel : contact@mixytes.org

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : COURSON

Prénom : Hélène

Fonction : Vice-Présidente

Téléphone : 06 82 12 75 77

Courriel : contact@mixytes.org

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Ateliers Numérique par miXYtés

Objectifs

- Réduire la fracture numérique pour les jeunes de quartier
- Assurer la montée en compétences des participants sur la thématique
- Sensibiliser à la mixité, et plus particulièrement aux mixités
- Mettre en place des moments de convivialité

Description

Les démarches administratives, même les plus essentielles, se réalisent de plus en plus obligatoirement en ligne. Quant à l'insertion professionnelle, elle requiert quasi systématiquement de disposer au moins des bases concernant les usages numériques, ne serait-ce que pour pouvoir candidater à une offre d'emploi. Tout cela nécessite à la fois de maîtriser convenablement la langue à l'écrit, de posséder ou pouvoir accéder à un terminal information adéquat et de savoir s'en servir. Pour la majorité de la population française, ces pré-requis ne sont certes pas des obstacles, pourtant, pour une part non négligeable, il s'agit d'une montagne insurmontable, facteur d'exclusion.

MiXYtés souhaite diversifier son activité et accroître sa fréquentation, tout en répondant aux objectifs du lieu, à savoir :

1. Faire monter en compétence numérique les usagers,
2. Sensibiliser à la mixité
3. Etre un lieu de lien social, convivial.

Pour cela, l'association souhaite proposer des ateliers en soirée et durant les vacances scolaires (17h-20h ou 18h-22h avec coupure dîner, ceci reste à valider) qui se présenteront sous la forme de concours/jeux/challenges par équipe mixte de 2 joueurs. Chaque équipe disposera d'un poste informatique (portable, pour pouvoir se déplacer au sein des quartiers) et devra répondre à des questions, des défis sur une thématique particulière en lien avec le numérique. La succession des défis nécessitera

de mettre en œuvre des compétences numériques, de façon progressive, et ils seront entrecoupées de moments « de correction », d'apports de connaissances et compétences. La mixité des équipes sera un critère de participation.

Les thématiques et les outils vont avoir deux orientations sont possibles : l'utilisation de logiciels gratuits ou de bureautique pour favoriser la montée en compétence ou l'utilisation de logiciels plus ludiques pour favoriser le travail en équipe mixte.

Les ateliers seront proposés autour d'un moment de convivialité où des prix seront distribués aux meilleures équipes.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

6/15 ans

Sexe : Hommes

Femmes

Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Bellecroix

La Patrotte - Metz-Nord

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Le projet sera porté par notre animateur Espace numérique et un membre de l'association (qui reste à définir). Une équipe projet sera mise en place ensuite en incorporant les membres de l'association souhaitant apporter leurs idées et/ou compétences à ce projet.

L'état d'avancement du projet sera vu en Conseil d'administration (mensuel) afin de suivre les avancées, proposer des améliorations le cas échéant et surtout s'assurer que le projet reste cohérent avec l'objet et les valeurs de l'association.

L'équipe projet sera en lien avec la commission communication de l'association pour ce qui concerne les aspects afférents à cette commission. L'équipe projet sera en lien avec la commission événement de l'association à l'approche des soirées pour les aspects préparatifs, logistique, accueil... si besoin.

Besoin matériel : 6 postes informatiques

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	0	0
Adultes-Relais (AR)	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	1	1
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	7	3
Volontaires en service civique		

Personnel mis à disposition « gratuite »

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 02/01/2023 au 30/04/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Indicateur 1 : nombre de bénéficiaires (participants aux soirées). L'accueil maximal pour une animation est de 12 jeunes dans la configuration souhaitée, à savoir une équipe mixte de 2 personnes par poste informatique, sur 6 postes. Pour 4 soirées, cela représente donc 48 participants au maximum.

Indicateur 1 = 80% de l'accueil maximal possible, soit environ 40 personnes.

- Indicateur 2 : qualité du contenu. Chaque participant sera amené à répondre à un questionnaire* de satisfaction sur l'apport de la soirée en termes de compétences acquises.

Indicateur 2 = moyenne supérieure à 4/5 (0=nul, 1=bôf, 2=moyen, 3=bien, 4=très bien, 5=super) sur l'ensemble des participants.

- Indicateur 3 : la mixité des équipes. En fonction de la thématique, une mixité sera obligatoire dans les équipes (H/F, entendant et sourd/malentendant...)

Indicateur 3 = 100% de mixité dans les équipes.

* le questionnaire abordera d'autres items comme la satisfaction sur la forme, l'intérêt de jouer et apprendre en équipe mixte, etc.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 48

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 6 520,00 € Prestations de services 1 200,00 € Buffet/traiteur pour les moments de convivialité avec les jeunes sur l'ensemble des actions Achats matières et fournitures 4 120,00 € Achat de six ordinateurs portables (3000€) - 760€ comprenant les prix distribués pour les jeunes, 360€ pour un kakémono du projet + autre frais de communication Autres fournitures 1 200,00 € Logiciels et licences	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
61 - Service extérieurs 100,00 € Locations 0,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 100,00 € Documentation 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 50,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 € Publicité, publication 0,00 € Déplacements, Missions 50,00 € Services bancaires, autres 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 7 577,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 2 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 2 000,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 € Commune(s) 3 000,00 € METZ (57000) 3 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés)

<p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 1 596,00 €</p> <p>Rémunération des personnels..... 1 050,00 €</p> <p>Charges sociales..... 546,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €</p> <p>Frais financiers..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes..... 0,00 €</p> <p>Excédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €</p> <p>862 - Prestations..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>577,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 2 000,00 € Metz</p> <p>Mécènes Solidaires</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 689,00 €</p> <p>756.Cotisations..... 300,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 389,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature</p> <p>870 - Bénévolat..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature..... 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 8 266,00 €</p>	<p>Total des ressources 8 266,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature	Année(s) pour	"Décision" européenne, "Règlement"	Autorité publique ayant	Montant
-------------------	---------------	------------------------------------	-------------------------	---------

de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	accordé la subvention	

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MJC CENTRE SOCIAL DE BOILEAU PREGENIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 350637922 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

9, rue des Ecoles

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : NOURI

Prénom : Kheira

Fonction : Présidente

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUPUICH BARBOU

Prénom : CORALINE

Fonction : Directrice

Téléphone : 0766280499

Courriel : direction@csmjcbpse.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Oui

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	11
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	21
dont nombre d'emplois aidés	3
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	14.62
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	162

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

APPRENONS ENSEMBLE

Objectifs

- Permettre aux habitants de tous les âges d'accéder à des pratiques sportives tout au long de l'année,
- Permettre aux habitants de tous les âges d'accéder à des temps de sensibilisation lié à la santé,
- Permettre aux familles de vivre des temps éducatifs en commun

Description

Pour cette fin d'année 2023, Le CS MJC Boileau Pré Génie souhaite mettre en place un projet autour de la prévention santé en famille. Nous voulons permettre aux habitants de se construire des connaissances sur la prévention santé de manière ludique. En effet, il est plus souvent facile de prendre en compte les conseils quand ils sont donnés durant un échange informel ou durant un jeu.

Les effets attendus :

- Faire prendre conscience aux habitants des risques liés à une hygiène non adaptée au maintien d'une « bonne santé ». Que son alimentation, le manque de pratique sportive, la méconnaissance des effets d'une alimentation transformer peut avoir comme effet à long terme sur la santé.
- Permettre aux familles de changer les modes de comportement. En touchant différentes tranches d'âges, nous espérons que les familles s'inscriront dans un changement de comportement, qu'une hygiène peut combiner se faire plaisir et éviter les problèmes de santé à long terme.
- Réalisation d'une œuvre commune à la fin du projet à remettre à chaque participant.
- Faire découvrir de nouvelle façon de cuisiner avec des aliments différents. Bien souvent, on ne cuisine pas les aliments parce qu'on ne les connaît pas ou nous en avons une mauvaise image. Nous voulons casser les aprioris et susciter de nouvelles envies de cuisine et développer la curiosité culinaire.

Nous souhaitons pouvoir agir sur différents axes avec les enfants, les jeunes et les familles.

Un premier axe sera de mettre en place des ateliers avec une diététicienne deux fois par mois ; un pour les enfants et un pour les ados. Un atelier sera proposé avec les jeunes et un autre avec les enfants. Les

parents seront également invités à partager ces temps. L'idée est de faire découvrir un maximum de saveurs et de pratiques culinaires ; Les thèmes des ateliers choisis en fonction des saisons et des différents régimes alimentaires. Le programme retenu est le suivant :

- Septembre : petit déjeuner
- Octobre : fruits et légumes d'automne et d'hiver
- Décembre : Goûter de Noël
- Décembre : Escape game en famille sur l'alimentation

Les ateliers se dérouleront de la manière suivante : en amont la diététicienne va préparer les fiches recette, l'équipe du CS MJC se chargera de faire les courses. Durant les animations, le public aura donc les fiches recettes et un panier/caisse avec tous les aliments nécessaires. La diététicienne ne va pas faire à la place mais accompagner. La fiche sera lui au fur et à mesure de l'élaboration se sont les participants qui vont faire les pesées, les mélanger, les cuissons...En parallèle, la diététicienne pourra donner des indications complémentaires : apport nutritionnel, les solutions de remplacement des aliments...Chaque atelier même si la thématique est générale, une recette sera proposée.

Les ateliers seront prévus pour 5/6 enfants et jeunes maximum et leurs parents. Ils dureront 3h. Il comprend l'installation, la préparation, l'intervention de l'illustratrice (voir axe suivant). Nous savons qu'il est difficile de mobiliser les parents des adolescents. Nous communiquerons donc un maximum avec eux pour les impliquer dans ce projet. Les repas seront ramenés à la maison. Nous filmerons les jeunes concernés et créeront un groupe de discussions pour partager les vidéos des ateliers, des petits défis lancés aux familles. La référente famille accompagnera les familles tout au long du projet ; par du suivi individuel, appels téléphoniques réguliers, rendez-vous café

Nous utiliserons, en fonction des récoltes, les fruits et légumes du jardin partagé. Celui-ci a été mis en place depuis cette année au sein de notre jardin dans notre espace du Foyer Saint-Eloy.

Pour inciter les familles à reproduire les mêmes recettes, nous finirons un panier des denrées alimentaires et demanderons aux familles de faire des photos durant les temps de préparation. Nous espérons que ces ateliers puissent être reproduit à la maison. Les enfants pourront aussi être demandeur de ces temps à la maison.

Un deuxième axe, la création du livret de recette. Pour chaque atelier, des fiches recettes seront travaillées. L'idée est de réaliser un livret des recettes de toute l'année. Il y aura une partie fiche recette puis l'autre page sera l'illustration de la recette. Nous voulons donner un aspect ludique à ces temps de cuisine. L'illustratrice sera aussi présente une fois par mois pour la réalisation des dessins du livret au même moment que la diététicienne. Celui-ci aussi sera complété par des commentaires des enfants, des familles et enrichis des photos des ateliers tout au long de l'année

Chaque recette sera illustrée sur une double page. Elle sera composée des ingrédients, des différentes étapes de la recette, de l'origine de la recette, des dessins des participants en rapport avec celle-ci, des photos de l'atelier et des commentaires des participants.

Nous voulons vraiment personnaliser le livret, pour qu'il soit à l'image des habitants. Il sera en format A4, composé d'une trentaine de pages au total.

Un troisième axe, nous proposerons des ateliers de sport aux enfants, jeunes et adultes tout au long de l'année. Nous ne voulons pas cibler un sport spécifique mais favoriser les découvertes dans lesquelles chaque participant pourra se retrouver. Nous allons proposer un temps pour les 3/6 ans, 6/10 ans, 11/17 ans et adultes. Ils seront mis en place en fonction de la disponibilité de l'intervenant. La durée sera adaptée en fonction de l'âge et ce une fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

Nous prévoyons également une fois dans le trimestre, un temps de pratique sportive en famille. Nous souhaitons permettre aux parents et enfants de faire des pratiques en commun. Cela va permettre une continuité dans le projet et sous un axe différent que l'axe celui de l'alimentation. Cet atelier sera porté par notre référent jeunesse diplômé BPJPES activité physique pour tous.

Un quatrième axe, en plus de ces activités sportives, nous prévoyons une fois dans le trimestre une activité autour de la santé : une séances de cinéma autour de film en lien avec la santé tel que « WALL E ».

Pour les soirées cinéma, après la diffusion de Wall E, nous réaliserons un petit carnet des points marquants du film. L'association des CEMEA interviendra pour réaliser ce carnet. Il faudra déjà passer par la réalisation du support puis la confection du contenu. Il s'agira de poser des questions tels que : de quoi parle le film ? Comment sont les personnages ? Que manque les personnages ?...Ensuite, nous y intégrerons des questions plus personnelles et actuelles : quelle est ta pratique sportive ? Si non pourquoi ? Qu'est ce qui ta marqué dans le film ? Nous voulons créer un livret personnel pour connaître les

habitudes, l'hygiène de vie des participants et voir s'ils peuvent agir dessus.

Le projet sera poursuivi sur l'année 2024.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 0/5 ans
6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans
Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie
Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Intervenante illustratrice
Diététicienne
Intervenants des CEMEA
Salle de cours
Matériel pédagogique
Matériel de diffusion
Cuisine pédagogique et le matériel
Intervenant sportif
Animateur
Référente famille

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	6	5.4
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	2	0.8
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/09/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Le nombre de participants,

La régularité de la participation,
 L'évaluation de l'hygiène de vie des participants au début, milieu et la fin du projet,
 La réalisation du livret à la fin du projet,
 La diversité des recettes,
 Le nombre de familles participantes aux pratiques sportives,
 Utiliser des outils ludiques tout au long du projet

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 50

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 800,00 €</u>	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 150,00 €</u>
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 150,00 €
Achats matières et fournitures..... 800,00 € Cela comprend du matériel de cuisine mais aussi les denrées alimentaires.	
Autres fournitures..... 0,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification</u>
<u>61 - Service extérieurs 100,00 €</u>	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Locations..... 0,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 9 100,00 €</u>
Entretien et réparation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 1 000,00 €
Assurance..... 100,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 1 000,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs 3 950,00 €</u>	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires..... 3 900,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
Publicité, publication..... 50,00 €	Commune(s)..... 3 200,00 €
Déplacements, Missions..... 0,00 €	WOIPPY (57148) 3 200,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	Commune(s)..... 1 600,00 €
<u>63 - Impôts et taxes</u>	METZ (57000) 1 600,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 600,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	€
<u>64 - Charges de personnel 4 400,00 €</u>	57-CAF 600,00 €
Rémunération des personnels..... 2 900,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Charges sociales..... 1 500,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	Autres établissements publics..... 2 700,00 € Il s'agit de Metz Métropole dans le cadre du contrat local de santé.
Autres charges de gestion courante 0,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>
<u>66 - Charges financières</u>	756.Cotisations..... 0,00 €
Charges financières..... 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	<u>76 - Produits financiers</u>
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>	Produits financiers..... 0,00 €
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	

<p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 6 000,00 €</u> 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 6 000,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p><u>77 - Produits exceptionnels</u> Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u> 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u> Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectées au projet</u> Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature 6 000,00 €</u> 870 - Bénévolat 0,00 € 871 - Prestations en nature 6 000,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 15 250,00 €</p>	<p>Total des ressources 15 250,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MJC CENTRE SOCIAL DE BOILEAU PREGENIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 350637922 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

9, rue des Ecoles

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : NOURI

Prénom : Kheira

Fonction : Présidente

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUPUICH BARBOU

Prénom : CORALINE

Fonction : Directrice

Téléphone : 0766280499

Courriel : direction@csmjcbpse.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Oui

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	11
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	21
dont nombre d'emplois aidés	3
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	14.62
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	162

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

BIEN DANS SA SCOLARITE

Objectifs

- Poursuivre la mission d'éducation et de lutte contre l'échec scolaire chez les plus jeunes (6/10 ans)
- Favoriser le lien social, l'échange et la convivialité
- Permettre une ouverture culturelle
- Renforcer le lien parents/enfants dans le suivi de la scolarité

Description

Pour ce démarrage de l'année scolaire 2023/2024, Le CS MJC Boileau Pré Génie souhaite continuer à proposer un temps d'aides aux devoirs. Mettant en place cette activité depuis plusieurs années et n'émargeant plus au dispos, il nous paraît nécessaire de pouvoir continuer à maintenir des projets dans le cadre de l'aide aux devoirs.

Les effets attendus :

- Développer des compétences sociales et civiques. Savoir mieux gérer ses difficultés du quotidien peut avoir un impact favorable aussi bien dans sa scolarité que de la vie quotidienne. Faire des activités en groupe, réfléchir en groupe, permettra de canaliser les enfants et ainsi développer une meilleure capacité à vivre ensemble : l'écoute des autres, le respect de la vie de groupe, savoir s'exprimer dans un groupe, être en capacité d'écoute quand je me sens agresser...
- Développer le lien parent-enfant à travers des actions pluri-éducatives. Nous souhaitons permettre aux parents de trouver une place dans la scolarité de leur enfant et de mieux les accompagner dans celle-ci. Les parents nous font part des difficultés à suivre la scolarité : barrière de la langue, difficultés scolaires des plus jeune, sentiment de ne pas avoir de place dans l'école, trop souvent jugés dans leur fonction parentale.
- Encourager l'esprit d'autonomie et d'initiative, l'attention, la confiance en soi. Les enfants que nous accueillons déjà ont le sentiment pour la plupart de se sentir en difficulté et ressentent du stress. Nous avons constaté que la scolarité peut-être source de stress pour les enfants. Nous espérons pouvoir transmettre des outils dès le plus jeune âge pour faire face aux difficultés vécues de manière différentes

par chaque personne.

- Contribuer au développement d'aptitudes et d'attitudes intellectuelles : la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problèmes et leurs résolutions. Nous espérons que les enfants venant sur nos ateliers d'aide aux devoirs puissent renforcer leurs capacités à la résolution de problèmes et développer d'autres compétences par le bien des activités mises en place.

Nous organisons des temps d'aide aux devoirs pour les enfants d'école primaire. Les séances ont lieu de début octobre à mi-juin.

1- les mardis, jeudis et vendredis au CS MJC pour les enfants de primaire. 15 enfants sont inscrits sur l'année scolaire.

2- Les lundis, mardis et vendredis au Foyer Saint Eloy pour les enfants de primaire. 10 enfants sont inscrits sur l'année.

Les places sont limitées afin de pouvoir garantir un accompagnement le plus adapté possible et favoriser le suivi individuel quand cela est nécessaire.

A chaque veille de vacances, nous organiserons des goûters avec les familles. Durant ces moments conviviaux, un professionnel d'échec et une sophrologue seront présents pour vivre aussi ces temps en famille. Favoriser les temps de relaxation et des jeux peut renforcer le lien parents/enfants et dans certaines situations apaisées les tensions de la pression de la réussite scolaire et dans certains cas de l'intégration.

Les séances se déroulent de la manière suivante :

- arrivée à 16h15 des enfants suivi d'un temps de goûter en commun,
- point avec les agendas pour organiser l'accompagnement des devoirs,
- aide aux devoirs,
- si le temps le permet, l'équipe propose aux enfants des activités en lien avec les découvertes culturelles ou des exercices de renfort pour travailler sur les difficultés.

Nous souhaitons pouvoir proposer trois actions au sein de l'aide aux devoirs. Une action autour des échecs, une autre autour de la sophrologie pour travailler la gestion des émotions et une sur l'accompagnement des parents pour accompagner les enfants dans la scolarité des enfants au collège.

Les échecs

Les interventions se dérouleront de la manière suivante :

- une séance par mois sur chaque site où des échecs seront mis en place en deux fois : deux groupes de 30 min. Un premier groupe fera les devoirs puis l'autre au même moment les échecs. Puis 30/40 min, nous intervertirons les groupes. Afin de permettre aux enfants de continuer à faire les devoirs. Cela permet de tenir compte des demandes des familles mais aussi des enfants. Ils peuvent se retrouver inquiet de ne pas avoir trouver de réponse adaptée à leurs besoins pour réaliser les devoirs. L'animateur vient avec son propre matériel pour adapter les séance en fonction du public.

Le programme de l'année pour les échecs abordera :

- L'historique des jeux d'Échecs ;
- Les règles du jeu : les repères sur l'échiquier, le déplacement des pièces, l'attaque, la défense, l'échec, l'échec et mat, l'échange favorable ;
- Les éléments tactiques : Clouage, enfilade, attaque double, élimination de la défense ;
- Les méthodes de réflexion avant de jouer un coup ;
- l'analyse de positions.

Avant de rebasculer sur le dispositif d'aide aux devoirs, nous étions inscrits sur le dispositif CLAS. Nous sommes sortis de ce dispositif car la priorité des familles étaient de faire les devoirs et il était difficile de travailler avec les écoles qui proposent déjà beaucoup de choses au quotidien pour les enfants.

Ce dispositif, nous a déjà permis de mettre en place un projet autour des échecs. Pourquoi proposer de nouveau cette action ? Le bilan du CLAS a permis de faire ressortir les éléments suivants :

Ces activités menées en groupe ou par binôme ont permis de travailler des compétences du socle commun : La maîtrise de la langue française : Formuler clairement un propos simple, participer a un débat, a un échange verbal ; Les principaux éléments de mathématiques : Reasonner, argumenter,

pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer, présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté ; Les compétences sociales et civiques : Respecter les règles de la vie collective, comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences ; L'autonomie et l'initiative : S'engager dans un projet individuel, s'intégrer et coopérer dans un projet collectif, manifester curiosité, créativité, motivation, prendre des initiatives et des décisions.

La sophrologie

En ce qui concerne la sophrologie, nous avons une professeure de yoga pour les enfants intervient dans le cadre de nos accueils collectifs de mineurs. Nous avons pu observer chez les enfants, les évolutions suivantes : enfants plus apaisés, enfants plus à l'écoute, plus réceptifs aux temps calmes mis en place et reproduisent d'eux-mêmes les postures lors de séance de temps calmes.

La Sophrologie s'adresse dès l'âge de 3 ans, elle est là pour répondre aux difficultés passagères chez l'enfant, et aux troubles de l'apprentissage : dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie...

Les interventions se dérouleront :

- Une fois tous les quinze jours sur chaque site, la sophrologue interviendra pour travailler sur la confiance en soi des enfants et la gestion des émotions. Le temps avec la sophrologue sera aussi de 30 min en deux groupes.

Il nous semble également important de pouvoir accompagner les parents. Nous prévoyons une séance tous les deux mois avec les familles uniquement avec la sophrologue et la référente famille. En effet, nous pourrions aborder durant ces temps, les difficultés des parents, y apporter des solutions ensemble mais aussi faire une pratique de sophrologie. Nous pourrions agir sur le stress de parents, la confiance eux (eux aussi ont parfois des mauvais souvenirs de l'école) et développer l'écoute pour l'accompagnement des enfants.

Accompagner les parents de collégien

Nous souhaitons pouvoir accompagner les familles des parents des élèves de collège. En effet, suite à plusieurs discussions avec le principal du collège Jules Ferry, celui-ci nous fait part des difficultés à travailler avec les familles. La barrière de la langue est une première explication mais pour d'autres familles c'est aussi le fonctionnement du collège, de l'espace numérique qu'ils ne connaissent pas...

Nous souhaitons mettre en place des ateliers informatiques pour permettre aux familles d'apprendre à utiliser l'espace numérique de l'éducation nationale. Mais aussi revoir les bases de l'informatique : allumer un ordinateur, créer un texte simple, créer une boîte mail...

Nous voulons aussi effectuer un travail sur le harcèlement et le cyber harcèlement avec les familles. Bien souvent, les parents ont tendance à minimiser les comportements de leurs enfants. Il est important aussi de faire tout un travail d'informations sur ce qu'est le harcèlement, le cyber harcèlement, les effets du harcèlement, travailler sur l'établissement d'une relation de confiance pour que les jeunes puissent se confier à leurs parents, mais aussi informer sur le délit et que le harcèlement est punissable par la loi.

Nous serons également présents à l'intérieur du collège dans la salle des parents à la rentrée mais aussi lors des réunions parents/profs pour permettre aux familles de comprendre qu'elles ont aussi une place au sein de l'établissement.

Comment cela sera mis en place :

- 4 fois par semaine des ateliers informatiques pour les familles de mi-septembre à fin décembre en dehors des vacances scolaires,
- 1 soirée/ après-midi de travail autour du harcèlement en lien avec les CEMEA, mouvement d'éducation nouvelle et populaire
- Présence au sein du collège Jules Ferry : le lundi 4 septembre toute la journée et le jeudi 7 septembre en soirée pour informer les familles de nos activités informatiques. Le 11 septembre lors de la remise des ordinateurs aux collégiens boursiers (PC solidaire). Un rendez-vous est prévu le 31 août avec l'équipe pédagogique pour prendre connaissance du fonctionnement de l'espace numérique et de savoir toutes les informations utiles disponibles à transmettre aux familles.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

26/64 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Intervenants extérieurs : un joueur d'échecs, une sophrologue, un animateur informatique

Matériel adapté pour le jeu d'échec

Matériel adapté pour la sophrologie

Intervenants des CEMEA

Matériel informatique

Support de communication

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	5	4.6
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	2	1.6
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/09/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Evaluation des compétences des enfants en début, milieu et fin de projet

Le nombre de participants

La régularité des participants

La possibilité de poser des mots sur les émotions

Le lien avec le collège

Le nombre d'ateliers informatiques

L'implication des parents dans la scolarité

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 45

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 300,00 €</p> <p>Prestations de services 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 300,00 € Cela</p> <p>comprend le matériel nécessaire pour les ateliers</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 100,00 €</p> <p>Locations 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 100,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 5 650,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 5 600,00 €</p> <p>Publicité, publication 50,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 6 345,00 €</p> <p>Rémunération des personnels 4 245,00 €</p> <p>Charges sociales 2 100,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement 0,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 13 200,00 €</p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 13 200,00 € Cela comprend les bâtiments de la MJC et du Foyer Saint Eloy</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 0,00 €</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 600,00 €</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 600,00 €</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification</p> <p>Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 11 795,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 200,00 €</p> <p>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 200,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 5 130,00 €</p> <p>WOIPPY (57148) 5 130,00 €</p> <p>Commune(s) 2 565,00 €</p> <p>METZ (57000) 2 565,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 900,00 €</p> <p>57-CAF 900,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante</p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 13 200,00 €</p> <p>870 - Bénévolat 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 13 200,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>

Total des Charges	25 595,00 €	Total des ressources	25 595,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MJC CENTRE SOCIAL DE BOILEAU PREGENIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 350637922 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

9, rue des Ecoles

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : NOURI

Prénom : Kheira

Fonction : Présidente

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUPUICH BARBOU

Prénom : CORALINE

Fonction : Directrice

Téléphone : 0766280499

Courriel : direction@csmjcbpse.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Oui

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	11
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	21
dont nombre d'emplois aidés	3
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	14.62
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	162

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

PLACE A LA CULTURE

Objectifs

- Permettre aux habitants d'accéder à des lieux de culture dans un environnement plus ou moins proches,
- Accompagner les habitants dans les visites des lieux culturels,
- Permettre aux habitants de s'initier à des pratiques culturelles,
- Permettre aux habitants de donner une continuité aux visites culturelles

Description

Pour cette fin d'année 2023, Le CS MJC Boileau Pré Génie souhaite mettre en place un projet dédié à la culture. Nous voulons permettre aux habitants d'aller dans des lieux de culture en sortant du quartier mais aussi de s'approprier les expositions des lieux de visite. Nous avons pu observer que les habitants déjà ont des difficultés à aller dans des lieux culturels mais bien souvent ils ne savent pas comment s'approprier les expositions.

- Donner l'envie aux habitants de se rendre dans des lieux culturels accompagnés par l'équipe de CS MJC de manière régulière. Nous espérons que les habitants voudront se réinscrire de manière régulière dans les visites proposées.
- Faire prendre conscience aux habitants qu'une exposition peut continuer à exister en dehors d'un musée ou d'un lieu d'exposition. L'art peut être sous différentes formes : vivre un débat autour d'une œuvre, essayer de reproduire une œuvre d'artiste, vivre un moment en collectif autour d'une visite
- Faire découvrir aux habitants différentes pratiques artistiques en fonction des expositions visitées : peinture, photographie, musique, argile, empreintes....

Nous organiserons une fois par mois de juillet 2023 à décembre 2023 des visites culturelles : musée de la Cours d'Or, Pompidou, aquarium de Nancy, Jardin botanique de Montigny les Metz, le FRAC, musée du Chocolat à Strasbourg.

Les sorties seront programmées en fonction du temps mais aussi des périodes. Programmer le musée du

Chocolat à Noël est une bonne opportunité. De même que prévoir le jardin botanique à la fin de l'été permettra une dernière sortie extérieure avant le début l'automne. Raccrocher les visites sur des moments de la vie courante peut permettre aux habitants de trouver des loisirs dans leur quotidien.

Nous voulons permettre aux familles de passer du temps ensemble mais autour d'une activité. Chaque journée sera consacrée puis à une activité en amont ou après l'atelier en fonction des heures de visite. Ces temps de découverte vont permettre aussi aux familles de se découvrir dans un autre cadre. En effet, les parents vont découvrir une autre facette du comportement de leurs enfants, en dehors du quotidien, de la maison et au milieu de personnes et de lieux qu'ils ne connaissent pas. Une autre relation va se construire. Les parents pourront également se rendre compte du développement de la motricité de leurs enfants ou de leurs imaginaires. Mais à l'inverse les enfants découvriront aussi un e autre image de leurs parents en se plaçant en temps qu'apprenant également.

Pour inciter les familles, nous mettrons en avant les ateliers mis en place, organisés par la structure, le coût attractif des sorties. Pour communiquer sur cette action, nous parlerons déjà en amont des expositions avec le public. Nous mettrons les affiches des expositions dans nos locaux, nous en parlerons des cafés gourmands, lors des accueils des familles sur les accueils collectifs, lors de l'accueil de l'aide aux devoirs. Nous allons aussi afficher une carte de la ville de Metz et de la Région Grand Est avec les photos des lieux de visite pour susciter une envie de curiosité de la part des habitants. Lors des ateliers informatiques, nous ferons aussi les visites virtuelles. Cela permettra de donner une première idée des visites au public.

Après chaque visite ou durant les visites des lieux de cultures, une activité sera proposée. Voici les activités prévues :

- Musée de la cour d'Or, atelier arts plastiques en fonction de l'exposition du moment au sein de la MJC,
- Pompidou, visite de l'exposition sur les jeux vidéos et l'art. Un atelier sera proposé sur la conception des personnages de jeux vidéos,
- Aquarium de Nancy, un atelier autour de dessin de poisson en 2D et 3D,
- Jardin botanique, plantation dans notre jardin partagé au Saint Eloy,
- FRAC, atelier arts plastiques ou photos en fonction de la visite
- Musée du chocolat, confection de chocolat de Noël en amont de la sortie lors d'un atelier cuisine.

Les ateliers seront menés par Yvette Szackacs avec qui nous travaillons depuis plusieurs années. Elle mènera les ateliers arts plastiques, création de poisson et les personnages de jeux vidéo. L'atelier de jardinage sera mis en place par la référente famille

Les places seront limitées pour les visites en fonction des sorties. Pour Strasbourg, nous ouvrirons à 40 personnes car nous louerons un bus, une visite de la ville pourra être proposée en même temps sous forme de jeux de piste en famille. Pour les visites de proximité, nous aurons un groupe restreint pour mieux vivre les expositions et les temps d'atelier après.

Les sorties seront toujours encadrées par les professionnels du CS MJC : référente famille, bénévoles et animateurs si besoin.

Le projet continuera en 2024.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Intervenants arts plastiques

Salle de cours
 Matériel pédagogique
 Moyen de transport
 La référente famille

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	4	2.6
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/07/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

- Le nombre de participants
- La régularité des participants
- Les méthodes de sensibilisation avec le public
- Les thématiques des sites visitées
- La diversité des activités proposées en lien avec les visites
- L'envie du public des découvrir les lieux de cultures avec ou sans l'équipe de professionnels

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 35

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 1 205,00 €</p> <p>Prestations de services 1 105,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 100,00 €</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 100,00 €</p> <p>Locations 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 100,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 2 405,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 720,00</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 310,00 €</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 310,00 €</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification</p> <p>Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 5 280,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 2 000,00 €</p>

€	Publicité, publication..... 0,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE	2 000,00 €
	Déplacements, Missions..... 1 685,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €	
	Services bancaires, autres..... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €	
		Communautés de communes ou d'agglomérations.....	
		0,00 €	
	63 - Impôts et taxes	Commune(s)..... 2 260,00 €	
	Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	WOIPPY (57148)	2 260,00 €
	Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Commune(s)..... 1 020,00 €	
		METZ (57000)	1 020,00 €
	64 - Charges de personnel 1 880,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €	
	Rémunération des personnels..... 1 260,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €	
	Charges sociales..... 620,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)....	
	Autres charges de personnel..... 0,00 €	0,00 €	
		Aides privées (fondation)..... 0,00 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	Autres établissements publics..... 0,00 €	
	Autres charges de gestion courante 0,00 €		
		75 - Autres produits de gestion courante	
	66 - Charges financières	756.Cotisations..... 0,00 €	
	Charges financières..... 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €	
		750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €	
	67 - Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles..... 0,00 €	76 - Produits financiers	
		Produits financiers..... 0,00 €	
	68 - Dotation aux amortissements	77 - Produits exceptionnels	
	Dotation aux amortissements..... 0,00 €	Produits exceptionnels..... 0,00 €	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
	69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	789 - Report de ressources affectées et non utilisées	
	Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..	sur des exercices antérieurs..... 0,00 €	
	0,00 €	79 - Transfert de charges	
	Charges indirectes	Transfert de charges..... 0,00 €	
	Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €	Ressources propres affectées au projet	
	Frais financiers..... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €	
	Autres charges indirectes..... 0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature 6 620,00 €	
	Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	870 - Bénévolat..... 0,00 €	
		871 - Prestations en nature..... 6 620,00 €	
	86 - Emplois des contributions volontaires en nature 6 620,00 €	875 - Dons en nature..... 0,00 €	
	€		
	860 - Secours en nature..... 0,00 €		
	861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....		
	6 620,00 €		
	862 - Prestations..... 0,00 €		
	864 - Personnel bénévole..... 0,00 €		
	Total des Charges	Total des ressources	
	12 210,00 €	12 210,00 €	

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MJC CENTRE SOCIAL DE BOILEAU PREGENIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 350637922 00013

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

9, rue des Ecoles

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : NOURI

Prénom : Kheira

Fonction : Présidente

Code postal : 57140

Commune : WOIPPY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUPUICH BARBOU

Prénom : CORALINE

Fonction : Directrice

Téléphone : 0766280499

Courriel : direction@csmjcbpse.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Oui

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	11
Nombre de volontaires	0
Nombre total de salariés	21
dont nombre d'emplois aidés	3
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	14.62
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	162

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

LA SOCIALISATION POUR TOUTES ET TOUS

Objectifs

- Permettre aux nouveaux arrivants de prendre connaissance de la culture française
- Permettre aux nouveaux arrivants de se familiariser avec la langue française
- Permettre aux nouveaux arrivants de gagner en autonomie dans la vie du quotidien
- Permettre aux nouveaux arrivants de découvrir leur environnement proche

Description

Pour cette fin d'année 2023, Le CS MJC Boileau Pré Génie souhaite mettre en place des cours de sociolinguistiques pour les personnes nouvelles arrivantes sur le territoire. Ce serait un cours de « tout petit » niveau. En effet, le but de celui-ci serait de familiariser les nouveaux arrivants sur le fonctionnement des administrations, la découverte du territoire mais aussi sensibiliser sur les droits et les devoirs à la citoyenneté.

Les effets attendus :

- Donner les moyens aux nouveaux arrivants de développer une base de vocabulaire pour se familiariser et faciliter leur intégration. Il n'est pas facile d'arriver dans un nouveau pays et de ne pas connaître la langue. C'est aussi un effet d'isolement et de replis de culture quand on ne connaît pas une langue étrangère.
- Faciliter la mobilité des nouveaux arrivants. En effet, nous aborderons durant les cours mis en place, les moyens de déplacement et établir les trajets avec les personnes : comment acheter un ticket, les lignes de bus, de métro. Des trajets seront faits avec les élèves pour montrer un déplacement en situation réelle.
- Faire prendre connaissance du fonctionnement administratif et des services en France, comment se fait une inscription à l'école, comment se passe la prise en charge médicale, prendre RDV chez le médecin, comment inscrire mon enfant aux activités de loisirs, comment faire une demande d'aide sociale, découvrir la socialisation des jeunes enfants Nous prévoyons aussi des visites de lieux culturels tels que les musées, l'Agora mais aussi de service : le LAEP de Woippy, la maison de l'emploi et de la formation, la mairie annexe, le CCAS...

- Les nouveaux arrivants seront des nouveaux citoyens. Chacun à des droits mais aussi des devoirs. Nous aborderons également ceux-ci durant les cours : comment je gère mes déchets, vivre ensemble dans un quartier, les formules de politesse...

Nous organiserons deux créneaux par semaine de 2h30 chacun de fin septembre à fin décembre 2023 soit 10 semaines en dehors des vacances scolaires.

Celui-ci est à destination des nouveaux arrivants, à jour dans les demandes de papier, possédant un titre de séjour. Un public grand débutant donc un besoin de découvrir la langue française et sa culture. Nous travaillerons avec les CCAS de Metz, de Woippy pour les orientations de public.

Les jours seront définis avec la maison du FLE. Deux intervenantes de la maison du FLE suivront le groupe tout au long de l'année.

Nous pourrons accueillir 12 personnes. Le groupe sera constitué en septembre avec l'appui de Mme Maire de la maison du FLE. Nous conviendrons d'une chartre de fonctionnement qui sera signée en début d'année. Nous voulons nous assurer du suivi et de l'implication des personnes. La signature permettra de faire prendre conscience de l'engagement qui est pris par l'adulte.

Le programme des contenus de cours sera travaillé en amont avec les intervenantes et la référente famille de la structure. Ce travail en commun pourra permettre de construire d'autres projets avec le public ; sorties et loisirs en famille, participation à nos événements, inscriptions des enfants si besoin sur nos accueils collectifs de mineurs.

Des entrées/inscriptions pourront se faire en cours d'année pour permettre aux personnes dans le besoin d'intégrer le groupe en cas de places disponibles.

Nous verrons en fin d'année pour proposer d'intégrer les cours du CCAS ou de créer un niveau supérieur à la rentrée scolaire 2024. Nous voulons assurer une continuité et ne pas laisser les personnes sans suivi une fois un parcours d'intégration mis en place.

Pour la constitution du groupe, nous travaillerons avec le CCAS DE Metz et de Woippy et des orientations de la maison du FLE. Nous communiquerons aussi avec les associations partenaires de la maison du FLE. Nous ferons un relais d'information sur les réseaux sociaux.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Intervenantes de la maison du FLE

Salle de cours

Matériel pédagogique

Moyen de transport

Nombre de personnes

Nombre en ETPT

Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	2	2
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/09/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

- Le nombre de participants
- La régularité de la participation
- Le nombre d'inscriptions en cours d'année
- Une évaluation des connaissances du groupe en début, milieu et fin de projet
- La possibilité de passer sur un niveau supérieur en fin d'année
- La participation des inscrits au cours aux activités de la structure

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 12

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p>60 - Achats 500,00 €</p> <p>Prestations de services..... 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures..... 500,00 €</p> <p>Autres fournitures..... 0,00 €</p> <p>61 - Service extérieurs 100,00 €</p> <p>Locations..... 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation..... 0,00 €</p> <p>Assurance..... 100,00 €</p> <p>Documentation..... 0,00 €</p> <p>62 - Autres services extérieurs 2 150,00 €</p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 2 050,00 €</p> <p>Publicité, publication..... 100,00 €</p> <p>Déplacements, Missions..... 0,00 €</p> <p>Services bancaires, autres..... 0,00 €</p> <p>63 - Impôts et taxes</p> <p>Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p>64 - Charges de personnel 1 345,00 €</p>	<p>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €</p> <p>73 - Dotations et produits de tarification</p> <p>Dotations et produits de tarification.. 0,00 €</p> <p>74 - Subventions d'exploitation 4 095,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 1 800,00 €</p> <p>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 1 800,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €</p> <p>Commune(s)..... 1 095,00 €</p> <p>WOIPPY (57148) 1 095,00 €</p> <p>Commune(s)..... 600,00 €</p> <p>METZ (57000) 600,00 €</p>

Rémunération des personnels.....	895,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	600,00 €
Charges sociales.....	450,00 €	57-CAF	600,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)....	0,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	Aides privées (fondation).....	0,00 €
<u>66 - Charges financières</u>		Autres établissements publics.....	0,00 €
Charges financières.....	0,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>		756.Cotisations.....	0,00 €
Charges exceptionnelles.....	0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>		750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
Dotation aux amortissements.....	0,00 €	<u>76 - Produits financiers</u>	
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u>		Produits financiers.....	0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..	0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels</u>	
<u>Charges indirectes</u>		Produits exceptionnels.....	0,00 €
Charges fixes de fonctionnement....	0,00 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>	
Frais financiers.....	0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées	
Autres charges indirectes.....	0,00 €	sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €	<u>79 - Transfert de charges</u>	
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 6 620,00 €</u>		Transfert de charges.....	0,00 €
860 - Secours en nature.....	0,00 €	<u>Ressources propres affectées au projet</u>	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	6 620,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) ..	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature 6 620,00 €</u>	
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €	870 - Bénévolat.....	0,00 €
		871 - Prestations en nature.....	6 620,00 €
		875 - Dons en nature.....	0,00 €
Total des Charges	10 715,00 €	Total des ressources	10 715,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : MOTRIS

Sigle de l'association : Site web: <http://www.motris.fr>

1.2 Numéro Siret: 832630008 00031

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 18/08/2017

Volume : 176

Folio : 178

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

MOTRIS

49, Bd d'Alsace

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MOGUEN

Prénom : Céline

Fonction : Coordinatrice

Code postal : 57155

Commune : MARLY

Portable : 06 50 35 54 19

Courriel: Courriel : contact@motris.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : RUDEZ

Prénom : Olivier

Fonction : Chargé de développement

Téléphone : 0602372216

Courriel : olivier@motris.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Prêtothèque

Objectifs

Les objectifs à courts, moyens et longs termes de ce projet sont nombreux :

- Permettre à des personnes dans la précarité d'utiliser de nombreux objets utiles sans les acheter ;
- Faire des économies pouvant être utiles dans cette période d'inflation conséquente et augmenter son pouvoir d'achat pour la santé, les loisirs, etc ;
- Créer du lien social et intergénérationnel ;
- Créer de la mixité sociale : le projet de prêt gratuit permettra à des habitants de quartiers prioritaires et non prioritaires de se rencontrer ;
- Diminuer les inégalités sociales grâce au partage ;
- Faire participer les habitants du quartier au fonctionnement du projet ;
- S'organiser ensemble judicieusement ;
- Le prêt gratuit c'est une autre façon d'appréhender sa place dans la société, on ne raisonne plus "Je" mais "Nous", "l'objet que j'emprunte servira à d'autres familles et j'ai un rôle dans ce système en en prenant soin et en le rapportant". Bien plus qu'un simple prêt, il agit directement sur la perception de défendre ensemble une même cause pour l'amélioration de la planète et le bien des futures générations ;
- Gagner de la place chez soi ;
- Produire beaucoup moins d'objets et donc mieux préserver les ressources naturelles et l'environnement. Une seule perceuse utilisable par tous permettrait d'éviter de produire une multitude de perceuses que chacun stocke chez soi en l'utilisant rarement ;
- Encourager la gratuité, le partage, la solidarité, la coopération, le respect et l'entraide ;
- Informer, sensibiliser à propos des objectifs de ce projet et également à propos d'autres thématiques comme les impacts négatifs du jet d'objets dans la nature ou du dépôt d'encombrants dans les rues sans

autorisation ;

- Participer à la modification positive de nos comportements grâce à la mise en place d'actions concrètes ;
- Se diriger vers une société coopérative avec des projets en faveur du bien commun en faisant participer chacun d'entre nous et créer une dynamique commune positive et donc également estomper certaines

Demande n° 00187233 transmise le 30/09/2022 Page 5

problématiques comme les incivilités et la violence.

- Créer du lien entre les différentes structures locales (associations, collectivités, bailleurs, entreprises, centres sociaux, etc.) ainsi qu'avec les habitants.
- Faire de ce projet une réussite locale dans un quartier puis dans la ville de Metz et donner envie à d'autres de faire pareil , tout en expliquant que la mise en commun et le partage des objets et des ressources naturelles est généralisable à l'échelle d'une région, d'un pays, de la planète et que cela pourrait être l'un des fondements de la société de demain ;
- Développer ce projet localement tout en incitant d'autres à faire pareil. Créer une dynamique pour que le prêt d'objets gratuit devienne la norme au niveau planétaire ;
- Inciter à réfléchir sur la manière dont pourrait être organisée une société soutenable fonctionnant sur le partage et sur la mise en commun des objets et des ressources et permettant de préserver les ressources naturelles, la faune, la flore et l'environnement tout en éliminant les guerres et la pauvreté ;
- Indiquer que cela est réalisable et que nous pouvons œuvrer collectivement dans cette direction et donc inciter à passer à l'action.

Description

La thématique sélectionné ci-dessus (solidarité - égalité des chances) est limitative car ce projet couvre de nombreuses autres thématiques comme le cadre de vie et la citoyenneté.

L'association MOTRIS anime 3 Trucothèques où chacun peut apporter et/ou prendre gratuitement des objets.

Cela fonctionne à merveille.

Nous avons également prêté gratuitement des objets au sein des Trucothèques Bellecroix et Outre-Seille pendant environ deux ans (de juillet 2018 à environ juillet 2020) mais nous avons arrêté par manque de temps et de ressources humaines. Nous étions déjà très occupés par le don d'objet et n'ayant pas le temps d'organiser correctement le prêt d'objet, nous avons décidé d'arrêter le prêt plutôt que de continuer à le faire de manière peu efficace.

Nous prêtons à nouveau gratuitement des objets de manière organisée et efficace depuis le 8 mars 2023 au sein du local de Borny (49 boulevard d'Alsace à Metz).

Des bénévoles de l'association MOTRIS ainsi qu'une partie d'un emploi dédié à ce projet permettent que cette Prêtothèque fonctionne bien.

Le bailleur social Vivest a également aidé au développement de ce projet.

Voici en quoi consiste ce projet Prêtothèque : mettre en place un dispositif de prêt gratuit d'objet en prêtant par exemple du matériel de cuisine (appareil à raclette, gaufrier, etc.) des jeux (de construction, de

Demande n° 00187233 transmise le 30/09/2022 Page 6

société, etc.), de l'outillage (perceuse, scie, nettoyeur à vapeur, etc.), du matériel sportif (raquette de tennis, ballon de football, etc.) ainsi que de nombreux autres types d'objets (flûte, sac de couchage, trottinette, etc.).

Les objets prêtés appartiennent à l'association MOTRIS et sont mis à disposition gratuitement pour tout le monde, en faveur du bien commun.

L'objectif et de faire perdurer ce projet au fil du temps.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Moyens humains :

Actuellement, 5 bénévoles participent à la Prêtothèque.

Une partie d'un emploi à mi-temps au sein de l'association MOTRIS est consacré à la Prêtothèque.

Les ressources humaines actuelles sont suffisantes pour la Prêtothèque.

- Moyens matériels :

Nous possédons le nécessaire : une pièce dans un local, des étagères, un ordinateur, des objets à prêter, etc.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep	1	0.25
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	5	0.2
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

- Indicateurs quantitatifs :

Nombre d'objet disponible en prêt.

Nombre d'objet prêté.

Nombre d'objet prêté non récupéré, taux de retour des objets prêtés et taux de retour des objets en bon état.

Nombre d'emprunteur.

Nombre de bénévole.

Nombre de structures partenaires.

Nombre de personnes/structures qui nous contactent pour développer un projet semblable.

- Indicateurs qualitatifs :

Récolter les ressentis des emprunteurs.

Solliciter l'avis des habitants, des utilisateurs, des bénévoles, des structures partenaires, etc. à propos de la Prêtothèque.

Les différents avis permettront de savoir ce qu'il en est est d'améliorer continuellement le projet Prêtothèque.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 300

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 300,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
Achats matières et fournitures 300,00 €	
Autres fournitures 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs 700,00 €	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 600,00 €	74 - Subventions d'exploitation 7 290,00 €
Entretien et réparation 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 400,00 €
Assurance 100,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 400,00 €
Documentation 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 590,00 €
62 - Autres services extérieurs	FONJEP 3 590,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Publicité, publication 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
Déplacements, Missions 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €
Services bancaires, autres 0,00 €	Commune(s) 0,00 €
63 - Impôts et taxes	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €
64 - Charges de personnel 7 600,00 €	Aides privées (fondation) 300,00 €
Rémunération des personnels 4 900,00 €	Autres établissements publics 0,00 €
Charges sociales 2 300,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 1 310,00 €
Autres charges de personnel 400,00 €	756.Cotisations 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante 0,00 €	
66 - Charges financières	
Charges financières 0,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	

Charges exceptionnelles 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 1 310,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	<u>76 - Produits financiers</u>
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u>	Produits financiers..... 0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels</u>
<u>Charges indirectes</u>	Produits exceptionnels..... 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement 0,00 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>
Frais financiers 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
Autres charges indirectes 0,00 €	<u>79 - Transfert de charges</u>
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	Transfert de charges..... 0,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 6 000,00 €</u>	<u>Ressources propres affectées au projet</u>
860 - Secours en nature..... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature 6 000,00 €</u>
862 - Prestations..... 0,00 €	870 - Bénévolat..... 6 000,00 €
864 - Personnel bénévole..... 6 000,00 €	871 - Prestations en nature..... 0,00 €
	875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 14 600,00 €	Total des ressources 14 600,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

--

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : PLANET AVENTURE ORGANISATION

Sigle de l'association : PAO Site web: <http://www.metztrophy.com>

1.2 Numéro Siret: 450948641 00029

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 13/08/2002

Volume : 134

Folio : 7

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

18C RUE DES CAPUCINS

57000

Code postal : 57000

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BALDINGER

Prénom : Jean Marc

Fonction : Président

Code postal : 54530

Commune : ARNAVILLE

Téléphone : 07 78 41 14 29

Courriel: Courriel : planetaventurejmb@gmail.com

Portable : 07 78 41 14 29

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : WENTZO

Prénom : Delphine

Fonction : Directrice

Téléphone : 0629992090

Courriel : delfwentzo@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Sport	DDCS Moselle	28/06/2004
APNA	DDCS Moselle	17/07/2009
Jeunesse et Education Populaire	DDCS Moselle	08/12/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

PROX'AVENTURE Metz La Patrotte

Objectifs

Améliorer les relations entre les jeunes et les forces de l'ordre dans les quartiers prioritaires

Créer du lien social entre les jeunes et la police, Sapeurs-Pompiers et agents

Modifier les comportements des jeunes vis-à-vis des policiers, Sapeurs –Pompiers

Déconstruire les stéréotypes et renforcer le lien entre les forces de l'ordre et la population pour un mieux être dans la ville

Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

Lutter contre la résignation et le sentiment d'abandon des habitants des quartiers populaires

Créer des temps de rencontre et de dialogue jeunes/polices, Pompiers, Agents

Description

"PROX'AVENTURE" : un évènement sportif et citoyen implanté au coeur du quartier de Metz La Patrotte durant une après midi (Samedi 30 Septembre 2023).

Au cours de cet après midi, plusieurs ateliers sportifs et citoyens seront proposés aux jeunes de 10 à 16 ans mais plus largement à toute la population du quartier.

Les ateliers proposés :

- Activités sportives: football, boxe, arts martiaux, laser Game, mur d'escalade, rugby, structures sportives gonflables...

- Initiation aux gestes de premiers secours

- Stands découverte des métiers des forces de l'ordre (brigade cynophile, brigade équestre, police technique et scientifique)

- Ateliers initiation aux gestes et techniques professionnels en intervention (self-défense, maniement du bâton de défense, techniques de « menottage », procédures d'interpellation ...)

- Parcours d'obstacles avec une succession d'épreuves physiques à enchaîner en tenue de policier.
- Démonstrations du savoir-faire des forces de l'ordre (techniques d'interpellations de la police nationale, équipe cynophile de la gendarmerie, contrôle routier, secours à la personne, découverte du matériel et des véhicules d'intervention police).
- Sécurité et prévention routière
- Présence du SDIS Présentation des métiers et des missions des Sapeurs Pompiers.
- Présence du Le MET (transports en commun) avec des agents et des médiateurs

Les activités seront encadrées par des professionnels (éducateurs, policiers, animateurs, ...), ainsi que des bénévoles fonctionnaires de Police diplômés. Les jeunes pourront pratiquer différentes disciplines sportives et citoyennes, mais également échanger et dialoguer sur les missions des fonctionnaires de Police

Les associations œuvrant sur le quartier (Prévention spécialisée, Centre social Agora, AFEV, clubs sportifs..) seront également invitées à participer à l'évènement et à son organisation par le biais d'un comité de pilotage qui se réunira dans le courant de l'année 2023.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans
Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

La Patrotte - Metz-Nord

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

Coordination et pilotage du projet sur le territoire en lien avec les acteurs locaux
Encadrement technique des activités sportives

Moyens matériel :

Location des structures gonflables et du matériel spécifique
Sonorisation
Canopys
Petite alimentation : boissons + goûters
Communication : réalisation d'affiches, flyers

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	1	
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	1	
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	5	5
Volontaires en service civique		

Personnel mis à disposition « gratuite »

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/05/2023 au 31/10/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de jeunes mobilisés - âges /sexe

Participation des acteurs locaux (forces de l'ordre, professionnels de l'éducation, bailleurs, associations etc...)

Nombres d'échanges effectifs entre les jeunes, la population et les policiers

Participation aux différentes activités proposées

Qualité des échanges / dialogues constructifs

Rapprochements, création de liens et partage de moments entre jeunes et policiers

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 400

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 7 500,00 € Prestations de services..... 6 500,00 € Achats matières et fournitures..... 0,00 € Autres fournitures..... 1 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
61 - Service extérieurs 550,00 € Locations..... 500,00 € Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 50,00 € Documentation..... 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 300,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 € Publicité, publication..... 0,00 € Déplacements, Missions..... 300,00 € Services bancaires, autres..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 10 500,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 5 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 000,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 € Commune(s)..... 3 000,00 € METZ (57000) 3 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 0,00 € Autres établissements publics..... 2 500,00 € SEM EMH 2000€ VIVEST 500€
63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 € Autres impôts et taxes..... 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 756.Cotisations..... 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
64 - Charges de personnel 2 150,00 € Rémunération des personnels..... 1 200,00 € Charges sociales..... 950,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante. 0,00 €	
66 - Charges financières Charges financières..... 0,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	

Charges exceptionnelles 0,00 €	750. Autres produits de gestion courante 0,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>	<u>76 - Produits financiers</u>
Dotation aux amortissements 0,00 €	Produits financiers 0,00 €
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u>	<u>77 - Produits exceptionnels</u>
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	Produits exceptionnels 0,00 €
<u>Charges indirectes 1 000,00 €</u>	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>
Charges fixes de fonctionnement 1 000,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €
Frais financiers 0,00 €	<u>79 - Transfert de charges</u>
Autres charges indirectes 0,00 €	Transfert de charges 0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	<u>Ressources propres affectées au projet 1 000,00 €</u>
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u>	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 1 000,00 €
860 - Secours en nature 0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature</u>
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €	870 - Bénévolat 0,00 €
862 - Prestations 0,00 €	871 - Prestations en nature 0,00 €
864 - Personnel bénévole 0,00 €	875 - Dons en nature 0,00 €
Total des Charges 11 500,00 €	Total des ressources 11 500,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LES QUARTIERS DU COEUR

Sigle de l'association : Site web: <http://lesquartiersducoeur.com>

1.2 Numéro Siret: 910064328 00016

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 24/11/2021

Volume : 182

Folio : 124

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

5 rue Charles Nauroy

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : GAFOUR

Prénom : Mehdi

Fonction : Président

Code postal : 57000

Commune : METZ

Portable : 06 99 17 08 76

Courriel: Courriel : mehdi.gafour@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GAFOUR

Prénom : Mehdi

Fonction : Président

Téléphone : 0699170876

Courriel : mehdi.gafour@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	30
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	7

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

QE - Création de contenus visuels

Objectifs

- Valoriser l'image des quartiers populaires de la ville de Metz auprès des habitants et de l'opinion publique ;
- Mettre en lumière les actions et les projets de l'association ;
- Rendre visible l'engagement des jeunes et le pouvoir d'agir des habitants à travers nos actions ;
- Développer un pôle communication au sein de l'association directement géré par les jeunes eux-mêmes.

Description

Au sein de notre association, nous accordons beaucoup d'importance au visuel et à l'esthétique, nous inscrivant dans une époque où l'information passe essentiellement par l'image avec l'utilisation des réseaux sociaux notamment.

Aussi, lors de nos différentes actions, nous observons que la majorité des jeunes impliqués passent leur temps à filmer les moments que nous partageons ensemble (sorties, distributions de repas, temps d'échanges ...).

Si aujourd'hui, quelques membres actifs de l'association s'occupent de gérer les réseaux sociaux, des montages vidéos, de prendre des photos, de financer personnellement des logiciels de montages, certains jeunes nous ont demandé de pouvoir s'investir sur de la création de contenu. Ils s'agit pour certains de jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études dans le domaine de la communication et le Community management.

C'est pourquoi, nous souhaitons aujourd'hui pouvoir bénéficier d'équipement qui permettrait aux jeunes d'avoir toutes les ressources nécessaires pour réaliser des créations de contenus visuels de qualité : appareil photo/vidéo professionnel, micro-cravate pour l'enregistrement vidéo, poste ordinateur fixe avec logiciel de montage pour monter ce contenu en format vidéo pour les réseaux sociaux.

Notre association a pour mission de développer l'engagement des jeunes et le pouvoir d'agir des habitants des quartiers populaires et nous sommes persuadés que cela passe entre-autres, par la valorisation de

ces territoires.

Pour se faire nous nous devons de proposer plus qu'un contenu capté avec nos téléphones personnels et monter sur des ordinateurs personnels comme nous le faisons depuis maintenant 3 ans. Nous sommes persuadés que certains contenus pourraient être réutilisés lors de temps forts (réunions publiques, formations, Assemblée Générale, temps de consultation) pour rendre visible le travail de l'association mais plus généralement, les initiatives sur ces territoires.

Enfin, nous souhaitons, comme au sein de chacune des actions que nous proposons, que les jeunes prennent le lead de certaines initiatives et si l'association bénéficiait de son propre matériel, cela leur permettrait d'être davantage autonome sur la production de contenus.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

La Patrotte - Metz-Nord

Bellecroix

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Au sein de nos locaux, un poste informatique pourrait être installé pour créer facilement du contenu.
- Les membres actifs de l'association coordonneraient l'utilisation du matériel et veilleraient au respect de celui-ci.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		1
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/07/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de jeunes qui utilisent le matériel pour produire du contenu de qualité.

- Nombre de publications créées dans le mois.
- Nombre d'habitants touchés par nos publication.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 300

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 3 250,00 €</u> Prestations de services 3 250,00 € Appareil photo/vidéo = 1500€ Micro-cravate : 200€ Ordinateur : 1350 € Logiciel de montage : 200€/an Achats matières et fournitures 0,00 € Autres fournitures 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs</u> Locations 0,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 0,00 € Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 € Publicité, publication 0,00 € Déplacements, Missions 0,00 € Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u> Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel</u> Rémunération des personnels 0,00 € Charges sociales 0,00 € Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u> Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u> Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u> Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u> Dotation aux amortissements 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u> Dotations et produits de tarification .. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 3 050,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 3 050,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 3 050,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 € Commune(s) 0,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 € Aides privées (fondation) 0,00 € Autres établissements publics 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante</u> 756.Cotisations 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u> Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u> Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u> 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u> Transfert de charges 0,00 €</p>

Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	<u>Ressources propres affectées au projet 200,00 €</u> Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 200,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u> 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature</u> 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 3 250,00 €	Total des ressources 3 250,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LES QUARTIERS DU COEUR

Sigle de l'association : Site web: <http://lesquartiersducoeur.com>

1.2 Numéro Siret: 910064328 00016

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 24/11/2021

Volume : 182

Folio : 124

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

5 rue Charles Nauroy

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : GAFOUR

Prénom : Mehdi

Fonction : Président

Code postal : 57000

Commune : METZ

Portable : 06 99 17 08 76

Courriel: Courriel : mehdi.gafour@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GAFOUR

Prénom : Mehdi

Fonction : Président

Téléphone : 0699170876

Courriel : mehdi.gafour@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	30
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	7

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Talk & Masterclass

Objectifs

- Inspirer les jeunes (démarche de benchmark) ;
- Proposer une narration alternative aux parcours de personnes issues de quartiers populaires ;
- Valoriser les jeunes et habitants des quartiers populaires ;
- Créer des opportunités, fédérer et connecter les personnes ;
- Développer le champ des possibles ;
- Participer à la dynamique mise en place par l'association, auprès des habitants et des entrepreneurs.

Description

Dans la lignée de ces ambitions pour les jeunes et les habitants des quartiers populaires, l'association LA RELÈVE (Les Quartiers du Coeur) souhaite proposer pour la période septembre-décembre 2023, une série de talk et de Masterclass à destination des jeunes âgés de 16 à 30 ans et qui habitent au sein des différents quartiers de la Ville de Metz.

Nous souhaitons donner la parole à des jeunes engagé(e)s et professionnels pour qu'ils transmettent leurs recommandations et leurs expériences via des talks, et/ou qu'ils accompagnent et conseillent les jeunes et jeunes adultes via des masterclass sur des thèmes bien définis :

- l'accès aux droits ;
- l'art de pitcher son projet ;
- optimiser sa présence sur des réseaux sociaux comme LinkedIn ;
- l'importance du benchmark ;
- du bitume aux pixels : le rôle des réseaux sociaux.

Nous souhaitons instaurer une fréquence ambitieuse pour avoir une programmation diversifiée en termes de thématiques abordées, de speakers, et de pouvoir toucher le plus de participants possibles. Ces temps seront organisés un week-end sur deux (vendredi soir, samedi/dimanche en après-midi ou en soirée).

L'objectif est que les jeunes participants aux talks et masterclass (une dizaine par séance) aient accès à des informations, témoignages et contenus divers au cours de la période septembre-décembre.

Nous envisageons d'organiser ces events dans différents lieux de la Ville (La BAM, l'Arsenal, L'Agora ...) qui pourraient nous accueillir.

Les membres de l'association La Relève (Les Quartiers du Coeur) mettent à disposition de ce projet leurs réseaux (Responsable LinkedIn, Chargée de communication, étudiant en droit, acteurs associatifs engagés ...) habitants de Metz, de La Région mais de la France entière. L'idée : inspirer les jeunes et leur faire découvrir ce qu'il peut exister ailleurs en l'adaptant aux réalités de notre territoire. Faire venir sur le territoire des forces vives, qui pourront participer à la dynamique lancée depuis plusieurs mois déjà par notre association auprès de jeunes et habitantes de différents quartiers mais aussi de chefs d'entreprise.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

26/64 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

L'équipe de bénévoles La Relève, nos véhicules personnels, le matériel disponible au sein de l'association (éléments de communication,, ordinateur, appareil photo ...)

Espaces des partenaires : l'Agora, Cité Musicale ...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/09/2023 au 31/12/2023

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Quantitative :

- nombre de talk et masterclass organisés ;
- nombre de jeunes touchés ;
- nombre de partenaires mobilisés.

Qualitative :

- nombre de thématiques abordées ;
- qualité des échanges ;
- opportunités créées qui s'inscrivent dans le temps.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 70

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2023

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 4 480,00 €</u></p> <p>Prestations de services..... 2 480,00 €</p> <p>Animation des masterclass par des intervenants selon les expertises : 60€ de l'heure (ateliers de 4h sur 7 samedis) = 1680€</p> <p>Hébergement des intervenants si soirée : 800€</p> <p>Achats matières et fournitures..... 2 000,00 €</p> <p>Matériel nécessaire pour l'organisation des talks et ateliers</p> <p>Autres fournitures..... 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs</u></p> <p>Locations..... 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation..... 0,00 €</p> <p>Assurance..... 0,00 €</p> <p>Documentation..... 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 1 800,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €</p> <p>Publicité, publication..... 1 000,00 €</p> <p>Déplacements, Missions..... 800,00 €</p> <p>Transport des intervenants et travail de benchmark</p> <p>Services bancaires, autres..... 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel</u></p> <p>Rémunération des personnels..... 0,00 €</p> <p>Charges sociales..... 0,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u></p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u></p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u></p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification.. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 4 500,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations..... 2 000,00 €</p> <p>57-METZ METROPOLE 2 000,00 €</p> <p>Commune(s)..... 2 500,00 €</p> <p>METZ (57000) 2 500,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante 1 780,00 €</u></p> <p>756.Cotisations..... 1 000,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 780,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u></p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u></p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u></p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées</p>

<p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 735,00 € 860 - Secours en nature 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 735,00 € Présence d'un bénévole de l'association par ateliers (15€/hx7samedis) + temps de préparation et d'organisation (21hx15€/h)</p>	<p>sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges Transfert de charges 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 735,00 € 870 - Bénévolat 735,00 € 871 - Prestations en nature 0,00 € 875 - Dons en nature 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 7 015,00 €</p>	<p>Total des ressources 7 015,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.